



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

SOMMAIRE

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	3
2 - LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	4
3 – UNE COMMUNE DYNAMIQUE	7
4 – SITUATION BUDGETAIRE	8
5 – LA FISCALITE	9
6 – LA DETTE	12
7 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15
8 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	18
9 – LES ECOLES	25
10 – LE PERISCOLAIRE ET LA CANTINE SCOLAIRE	26
11 – LES VOIRIES ET L'ECLAIRAGE PUBLIC	28
12 – LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	28
13 – LES GRANDS PROJETS POUR 2024	33
CONCLUSION	40

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'année 2023 a été marquée au niveau mondial par des niveaux d'inflation encore élevés, par la crise énergétique, par les effets du dérèglement climatique, par les guerres en Ukraine et au Moyen Orient. Le monde est sous tension. Les inquiétudes sont grandissantes.

Dans la zone euro, la dynamique de désinflation amorcée courant de l'année 2023 se poursuit. Après s'être établie à 8.4% sur l'ensemble de l'année 2022, elle atteint toutefois encore 5.8% sur l'ensemble de l'année 2023.

En France, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2.6% après +6.8% en 2021), la croissance économique s'établit à 1.7% en 2023. Pour 2024, la prévision de croissance en zone euro serait de 1.3% mais selon de nombreux experts, ces objectifs de croissance sont inatteignables. L'objectif initial de croissance pour 2024 pour la France était de 1.4% mais le gouvernement dès mi-février a revu son objectif à la baisse en le fixant finalement à 1%.

L'inflation globale annuelle s'était établie à +5.9% en 2022. Pour 2023, elle atteint 4.9%. Entre 2021 et 2023, les prix de l'énergie ont progressé de 41 %, ceux de l'alimentation de 20 %, ceux des produits manufacturés de 8 % et ceux des services de 7 %. Le processus de désinflation engagé courant 2023 se poursuit notamment pour l'alimentaire avec +9.7% en septembre contre +15.9% en mars et sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022.

Les prix de l'énergie ont ralenti jusqu'en juillet 2023 avant de rebondir ensuite en septembre en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1^{er} aout 2023 des tarifs réglementés de l'électricité. Avec une autre augmentation d'environ 10 % au 1^{er} février 2024 de l'électricité, le pouvoir d'achat des Français ne se redressera pas en 2024.

L'évolution du marché du travail reste faiblement favorable en 2023 malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. L'emploi salarié privé a connu des ralentissements dans tous ses secteurs et tout particulièrement dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement restauration et des services aux ménages. L'emploi salarié en 2023 est en hausse de 1.8%. En 2022, la hausse a été modérée +1.5% après +3.9% en 2021. La baisse des soutiens à l'emploi et le ralentissement de la croissance économique pourrait en contribuer à encore ralentir l'emploi en 2024.

Si en 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé -4.7% du PIB contre -3.1% en 2021 en raison des mesures de lutte contre l'inflation, il reste élevé en 2023. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique a contribué à la réduction du déficit public en 2023 à -4.9% avec une prévision de -4.4% en 2024.

Les dépenses publiques baissent de 7.1 milliards € par rapport à 2023 et selon les prévisions pour 2024, la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité pourrait contribuer à une baisse des dépenses publiques de 14.8 milliards €. Néanmoins la hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique pourraient maintenir le déficit élevé à -2.7% à l'horizon 2027. Le rétablissement des finances publiques sera donc lent. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio dette/PIB à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108.1% en 2027 (il a atteint un record sans précédent en 2020 avec 114.6%, en 2022 avec 111.8%, en 2023 avec 112.1%) en deçà des attentes de la commission européenne et plus lente que celle des autres pays de la zone euro.

La dette publique est passée de 97.4% en 2019 à 112.1% en 2023 et culmine au-delà de 3 000 milliards. Ce niveau d'endettement est plus élevé que de nombreux pays de la zone euro. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant que la charge de la dette restera élevée en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Pour 2024, la dette publique est estimée à 109.7% du PIB et le montant du périmètre des dépenses de l'Etat à 491.9 milliards €. La charge de la dette pourrait d'ici 2027 devenir le premier poste de dépense du budget de l'Etat.

2 - LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

L'objectif de la **loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027** est de répondre aux niveaux de déficit et d'endettement exigés par l'Europe en visant un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027. Les contextes de crises récentes, le contexte national complexe, les résultats économiques, la volonté politique, les prochaines élections européennes de juin, voire les élections de 2027, sont autant de facteurs qui impacteront l'objectif de la loi.

Objectifs de solde public / loi de programmation des finances publiques 2023-2027 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	-4.8	-4.9	-4.4	-3.7	-3.2	-2.7
Dont administrations centrales	-5.2	-5.4	-4.7	-4.3	-4.2	-4.1
Dont administrations locales	0.0	-0.3	-0.3	-0.2	0.2	0.4
Dont administrations de sécurité sociale	0.4	0.7	0.6	0.7	0.9	1.0

Objectifs de dette publique / loi de programmation des finances publiques 2023-2027 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique en point de PIB	111.8	109.7	109.7	109.6	109.1	108.1
Dont contributions des administrations centrales	92.2	91.6	92.4	93.5	94.5	95.4
Dont contributions des administrations locales	9.3	9.0	8.9	8.8	8.3	7.6
Dont contributions des administrations de sécurité sociale	10.2	9.1	8.4	7.4	6.3	5.1

Les collectivités territoriales sont concernées par un objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement correspondant à l'inflation diminuée de 0.5 point. L'Etat s'assure de la **contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public** en prévoyant une trajectoire d'évolution telle :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4.8	2.0	1.5	1.3	1.3

Le Haut Conseil des finances publiques locale créé notamment à cet effet, est chargé du suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif.

Parmi les principales mesures de la **loi de finances pour 2024** concernant les collectivités territoriales, on note la hausse des transferts financiers, le soutien écologique, le soutien à l'investissement local.

Incluant la totalité des concours financiers de l'Etat (majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, les nouveaux fonds d'accélération de transition écologique, la fiscalité transférée, le financement de la formation professionnelle), ces transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse de 1.2 Milliards € par rapport à 2023 pour atteindre 105.10 Milliards € en 2024.

Parmi ces transferts, les concours financiers (qui regroupent tous les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales 44.8 Mds €, les crédits relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » 4.3 Mds € et la TVA des régions 5.4 Mds € s'élèvent à 54.79 Milliards € contre 53 Milliards en 2023. Ils progressent sous l'effet de mesures nouvelles comme :

- la pérennisation du fonds vert augmenté de 2.5 milliards €,
- l'augmentation de la dotation titres sécurisés de 52.4 à 100 millions afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports,
- la reconduction de la dotation exceptionnelle de 10 millions € pour soutenir les communes en difficulté,
- la création d'une dotation de 5 millions € pour lutter contre les violences aux élus.

La dotation globale de fonctionnement qui augmente à périmètre constant de 1.2 %, est fixée à 27.15 milliards € pour 2024 dont un abondement de 320 millions € pour la dotation de solidarité rurale, la dotation de solidarité urbaine et la dotation d'intercommunalité.

Un montant supplémentaire de 7 milliards € est dédié à la planification écologique qui couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir la rénovation des bâtiments et logements, la décarbonisation des mobilités, la préservation des ressources, la transition énergétique, la compétitivité verte et le fonds vert avec le « verdissement des dotations » de soutien à l'investissement. Ce verdissement des dotations pour inciter les collectivités territoriales à orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique atteindra 0.5 milliards en 2024 soit 25 % de ces dotations.

Pour 2024, les soutiens en faveur de l'investissement local (dotation d'équipement des territoires ruraux 1,046 milliards €, dotation de soutien à l'investissement local 570 millions €, dotation politique de la ville 150 millions €) se stabilisent à 1.8 milliards € pour les communes et EPCI. Pour les départements, il est renouvelé au même montant que 2023 à 212 millions €.

Le périmètre de l'assiette du Fonds de Compensation de la TVA est étendu aux dépenses d'aménagements de terrain avec +250 millions €, dépenses qui avaient été exclues du périmètre à compter de 2021. L'Etat veut ainsi soutenir notamment les aménagements de terrains sportifs à l'approche des JO PARIS 2024.

Parmi les ajustements, celui des critères d'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale pour lesquels la prise en compte du revenu par habitant s'établira selon la moyenne des 3 derniers exercices et non plus celui de l'exercice précédent.

Parmi les variables d'ajustement, la minoration en 2024 du Fonds départemental de la taxe professionnel de -12 millions € pour le bloc communal.

La révision des modalités de calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations notamment celui relatif aux droits de mutation à titre onéreux, dont le taux de taxe foncière bâti de 2020 entre dans la répartition du fond, diminuera entre 2024 et 2026 pour disparaître en 2027 au profit d'un indice basé sur le potentiel financier et le revenu par habitant du département.

La généralisation du compte financier unique, prévu initialement pour 2024 et reporté à l'exercice 2026. Une fois mis en œuvre, il se substituera de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

La compétence de la police de la publicité extérieure est transférée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'abondement de la dotation élu local de 400 000 € (108.9 millions € pour 2024) pour l'extension de la prise en charge des frais liés à la protection fonctionnelle des élus locaux à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants au lieu de 3 500 habitants

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le point d'indice de la fonction publique est en valeur mensuelle de 4.92 €.

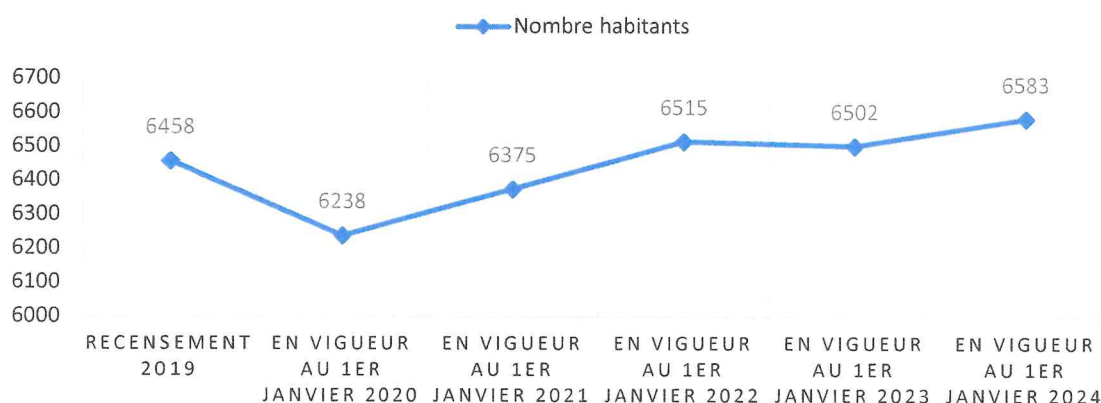
3 – UNE COMMUNE DYNAMIQUE

Dynamique par sa population qui augmente de 81 habitants soit + 1.24 % en 1 an et progresse de 1.93 % depuis le recensement de 2019.

La population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 est de **6 583 habitants** dont :

- ménages : 6 204 habitants
- communautés : 177 habitants
- habitations mobiles : 77 habitants
- population comptée à part : 56 habitants

RECENSEMENT DE 2019 À 2023



Selon l'enquête démographique de l'INSEE publiée fin décembre « l'attractivité luxembourgeoise s'étend même dans des communes plus éloignées de la frontière, les populations de Marange-Silvange situées à une quarantaine de kilomètres de la frontière progressent de 1.5% entre 2015 et 2021 ».

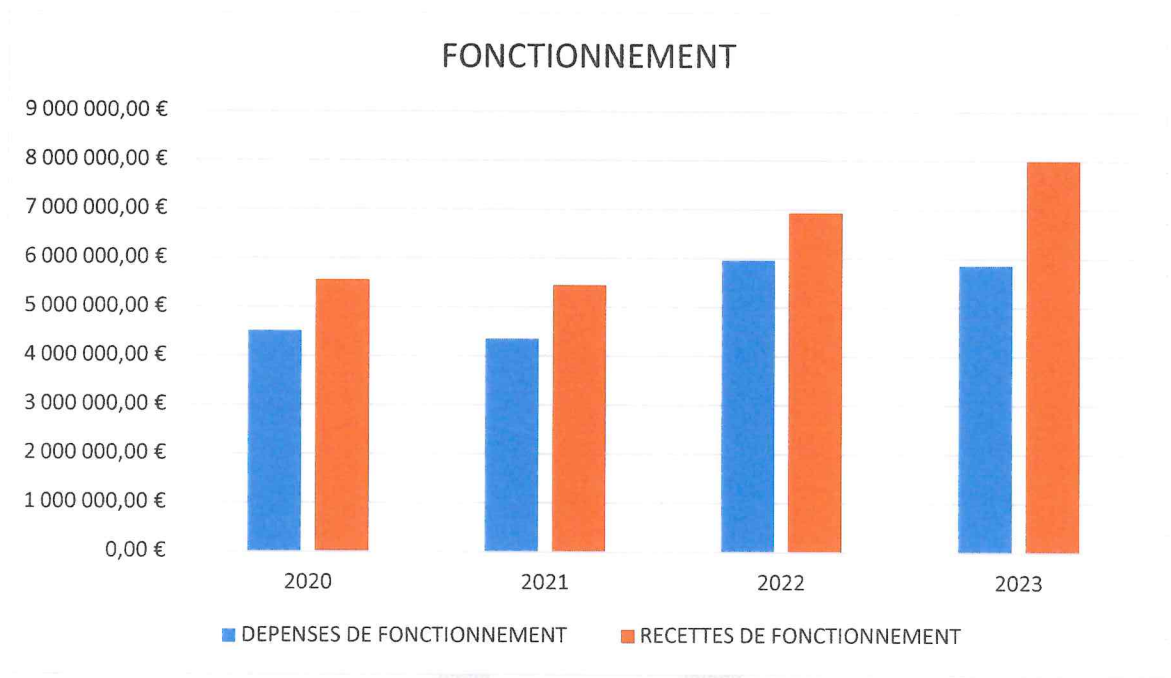
Dynamique par ses actions pour protéger et respecter la nature, notre commune est labellisée « *COMMUNE NATURE* ». Marange-Silvange a obtenu fin 2023 la distinction de 2 Libellules lors de la cérémonie de récompenses pour ses actions orientées vers l'accroissement de la biodiversité, la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, l'engagement de ne pas utiliser des produits phytosanitaires, la sensibilisation et la communication auprès de sa population.

Dynamique par son engagement en faveur du sport, notre commune vient d'être labellisée « *VILLE SPORTIVE* » par le comité régional olympique et sportif. Récompense symbolique pour le soutien apporté à la pratique sportive dans notre commune, les investissements réalisés et la qualité des relations entretenues avec les associations. Pour le millésime 2024-2028, 43 nouvelles communes du Grand Est se voit décerner ce label parmi lesquelles 20 communes de Lorraine dont 6 de Moselle.

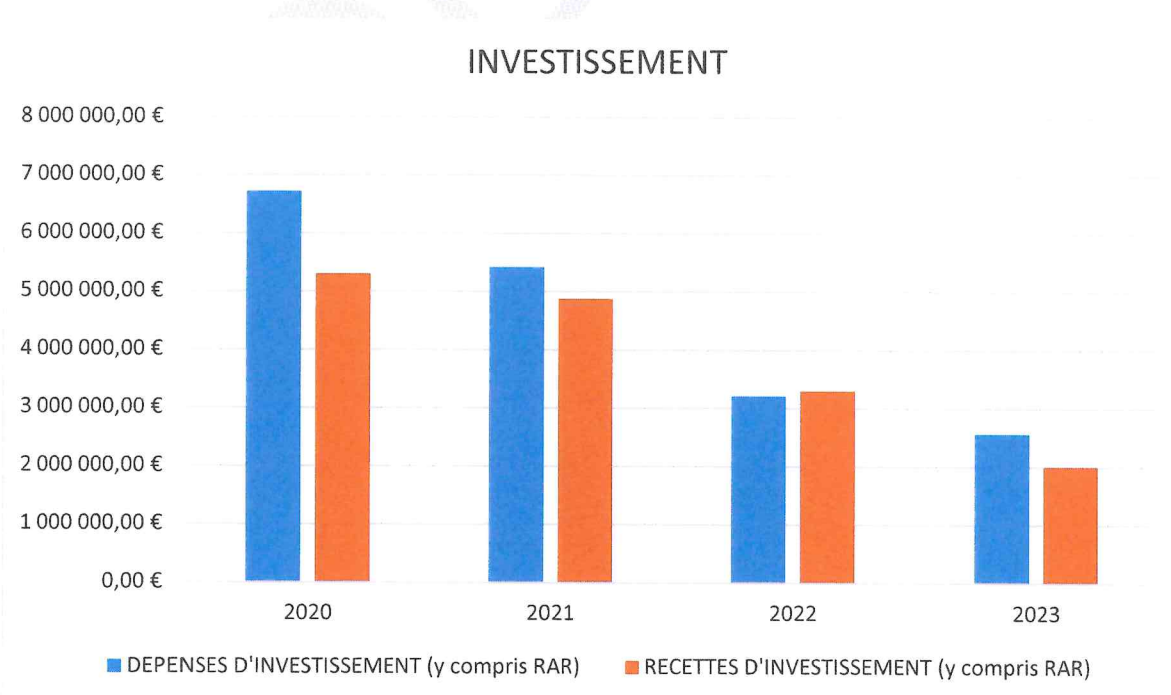
De plus, le label « *TERRE DE JEUX 2024* » a été décerné à notre commune le 2 novembre dernier par le comité des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

4 - SITUATION BUDGETAIRE

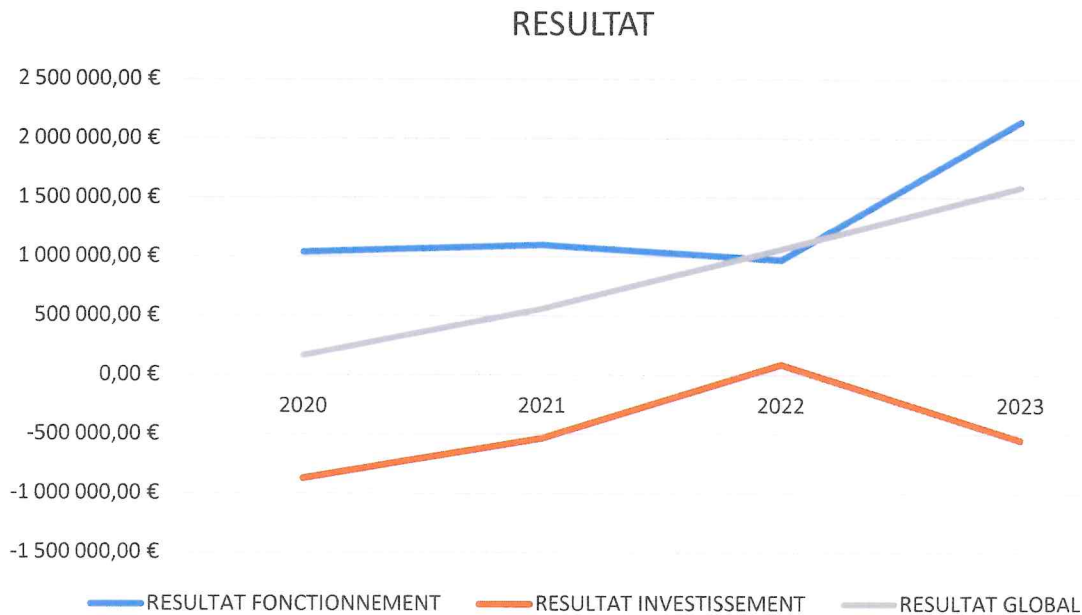
Le taux de réalisation du budget de fonctionnement est de +5.37 % pour les recettes et – 22.82 % pour les dépenses. Notre commune enregistre **un excédent réel de fonctionnement de plus de 1 767 000 €.**



Le taux de réalisation du budget d'investissement tenant compte des restes à réaliser est de - 62.05 % pour les recettes et -51.61 % pour les dépenses. Le déficit s'élève à 552 000 €.



L'épargne brute représente 24.47 % des recettes réelles de fonctionnement.



5 - LA FISCALITE

0% d'augmentation

Pour la 19^{ème} année consécutive, notre commune n'augmentera pas les taux des taxes communales

En 2023, on relève que 14 % des communes ont augmenté les taux de la taxe sur le foncier bâti. Face aux hausses liées à l'inflation et à la crise de l'énergie, nombreux maires se justifient à être réduits à augmenter les impôts communaux ne disposant plus de leviers financiers pour équilibrer leurs budgets.

Notre commune n'est pas épargnée par l'inflation et par la crise de l'énergie, elle fait néanmoins le choix de ne pas augmenter ses taux. Marange-Silvange se compte ainsi parmi les rares communes à maintenir ses taux depuis autant d'années. Prendre la décision d'augmenter les taux des taxes foncières équivaut à faire peser les variables d'ajustements budgétaires uniquement sur les propriétaires. Nous faisons le choix de maîtriser la dépense publique, nous faisons le choix du bon niveau d'action.

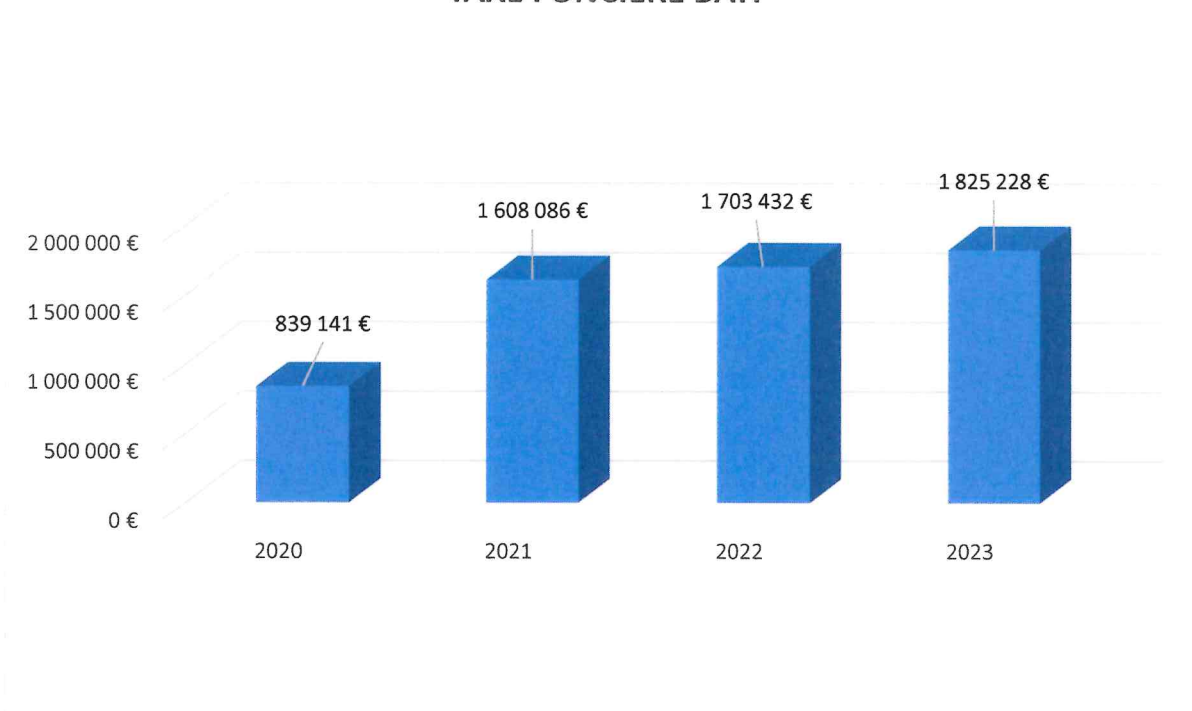
Pour notre commune, le produit des impôts directs locaux (taxes foncières et compensation de la taxe d'habitation) s'élève en 2023 à 2 358 116 €, soit 32.07% des recettes réelles de fonctionnement alors qu'il représentait 34.37 % en 2022. Ce produit augmente toutefois de 7.71% après une progression de 3.13 % en 2022.

Pour 2024, en attendant les données officielles des services fiscaux, nous inscrivons les montants réalisés en 2023.

Les taxes foncières

En 2023, la recette de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 2 279 306 € dont 454 078 € au titre de l'effet correcteur mis en place par l'Etat en 2021 pour atténuer la perte de produit par suite du transfert insuffisant aux communes de la part départementale sur le bâti dont l'objectif était de compenser la perte de recette induite par la réforme de la taxe d'habitation. Sans cet effet correcteur qui représente 19.92% de la taxe foncière sur le bâti, le montant de la recette ne serait que de 1 825 228 €, néanmoins en progression de 7.15 % par rapport à 2022 après une progression de 5.93 % entre 2021 et 2022. La progression de la recette résulte uniquement de l'augmentation des bases décidée par l'Etat.

TAXE FONCIERE BATI



En 2023, la recette de taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève à 32 152 € en progression de 6.24% par rapport à 2022.

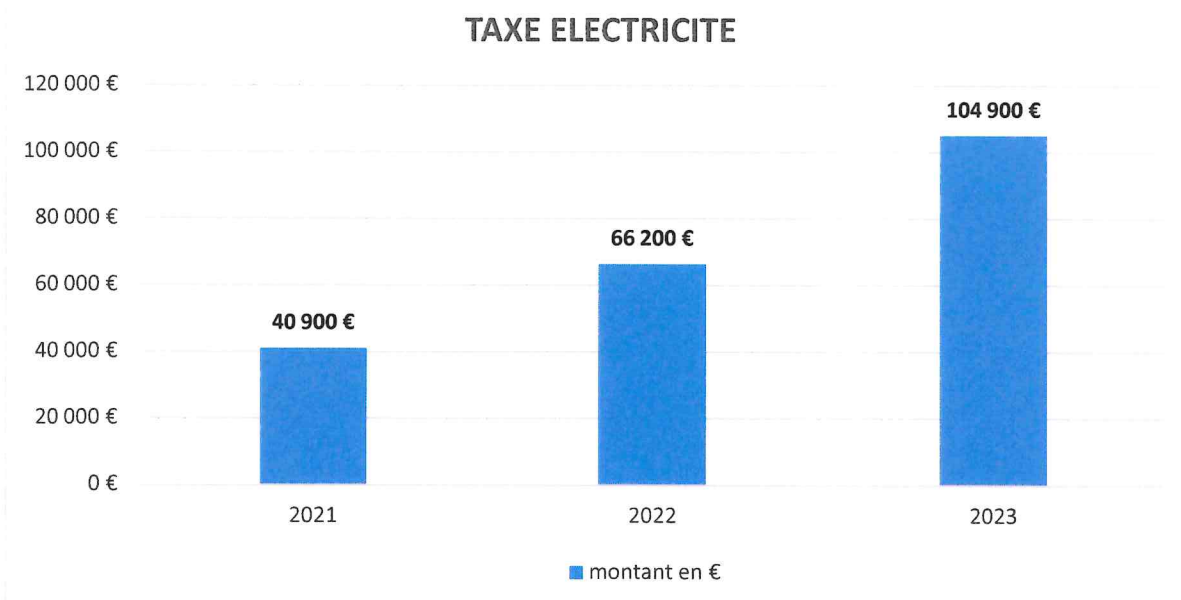
Pour 2024, l'Etat fixe la revalorisation des valeurs locatives qui servent de base de calcul notamment de la taxe foncière à + 3.9 %. Cette revalorisation avait été conséquente en 2023 puisqu'elle avait atteint des sommets à + 7.1 % après avoir été déjà augmenté de 3.4 % en 2022. De ce fait, le montant de la taxe foncière augmente. Si la commune décidait de relever ses taux, la facture de chacun des propriétaires serait encore plus élevée.

Taux Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Taux communal Marange- Silvange pour 2024	Taux moyen Moselle en 2023	Taux moyen National (même strate) en 2022	Taux moyen National en 2023
	28.89 %	32.78 %	39.45 %	39.42 %

Pour 2024, nos inscriptions prévisionnelles reprendront les montants réalisés au titre de l'exercice 2023 en attendant les notifications des services fiscaux.

La taxe sur l'électricité

Cette taxe, calculée sur la consommation d'électricité, correspond à une recette de 104 900 € en 2023, un montant en cohérence avec nos estimations établies lors de la mise en place de cette taxe par l'Etat il y a 3 ans. La progression annuelle des montants correspond à la progression des taux fixés par l'Etat avec un coefficient 4 pour 2021, 6 pour 2022, pour atteindre son maximum fixé à 8.5 pour 2023.



Pour 2024, le coefficient reste inchangé, aussi nous inscrirons prévisionnellement le montant réalisé en 2023 et nous réajusterons en cours d'année le cas échéant au regard de l'avancement des recettes constatées.

La taxe d'aménagement

Le produit de la taxe d'aménagement représente 141 836 € en 2023 soit une forte dynamique par rapport à 2022. Elle représente 13.40 % des réalisations réelles d'investissement contre 5.12 % en 2022. Cette recette s'avère très fluctuante puisqu'elle dépend d'une part du nombre d'opération d'urbanisme et d'autre part du calendrier d'encaissement des taxes afférentes sachant que depuis le 1^{er} janvier 2023, la réglementation a modifié le calendrier d'exigibilité de cette taxe et ses effets sont difficilement évaluables en l'absence d'information des services fiscaux. Pour 2024, nous inscrirons donc à l'instar de l'an passé un prévisionnel prudent.

La taxe sur les pylônes électriques

En 2023, nous enregistrons une recette de 44 760 € en diminution par rapport à 2022 comme nous l'avions prévu budgétairement en raison du démontage de la ligne 225 000 volts Amnéville-Montois situées sur le territoire de notre commune.

Le fonds de compensation de la TVA

En 2023, le montant s'élève à 260 912 € en investissement pour la compensation de la TVA des dépenses éligibles réalisées par la commune en 2022 (contre un montant de 478 151 € en 2022). Ces recettes sont conformes aux prévisions annoncées dans le cadre des orientations budgétaires de l'an dernier et correspondent à l'incidence de la fin des gros chantiers, construction de la cantine et réaménagement de la rue de la Barge.

Pour 2024, les prévisions sont encore en diminution avec seulement 163 000 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement.

6 - LA DETTE

La dette est maîtrisée et en permanente diminution.

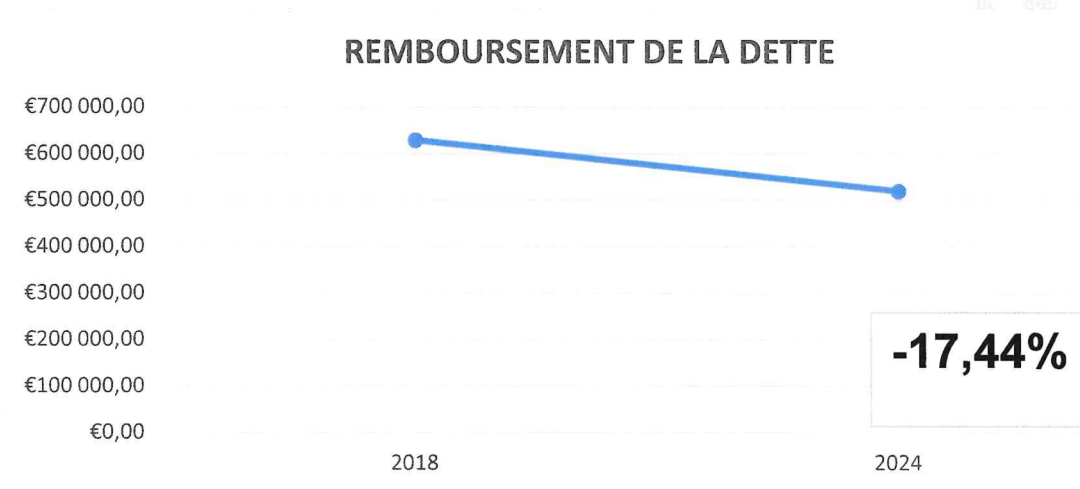
Le remboursement de la dette représente 6.64 % des dépenses totales (6.62 % en 2022 et 6.87 % en 2021) et correspond à 7.83 % des dépenses totales réelles (7.38 % en 2022). Les intérêts représentent 1.94 % des dépenses réelles de fonctionnement (2.21 % en 2022) et celui du capital 38.89 % des dépenses réelles d'investissement 20.65 % en 2022. Courant de l'année, un emprunt a été soldé.

S'agissant du montant par habitant, notre commune se place au-dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate.

DETTE	Moyenne Marange-Silvange 2023	Moyenne Nationale de la strate 2022
	80 € / habitant	97 € / habitant

Le remboursement de la dette continu de diminuer.

Pour 2024, son montant est prévu à 519 432 € et concerne 7 emprunts.



L'encours de la dette est en forte diminution.

Notre encours s'établi à seulement 64.21 % des recettes réelles de fonctionnement.

Prévu pour 2024 à 4 722 300 € en début d'exercice, l'encours de la dette est en diminution de 8.02 % par rapport à début 2022, après une diminution de 7.78 % entre 2022 et 2023.

S'agissant du montant par habitant 717.35 €, notre commune se place dorénavant en dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate. Ce montant était de 789 € en 2022 et nous plaçait très sensiblement au-dessus de la moyenne.

ENCOURS DE LA DETTE	Moyenne Marange-Silvange 2023	Moyenne Marange-Silvange 2022	Moyenne Nationale de la strate 2022
	717 € / habitant	788 € / habitant	780 € / habitant

Cette continuelle maîtrise de la gestion de notre dette permet de conforter les équilibres budgétaires et de programmer des investissements de grandes ampleurs. Notre niveau de désendettement enregistré nous assure les capacités financières pour rembourser confortablement de nouvelles échéances le cas échéant et sachant qu'à échéance de fin de mandat, notre remboursement de dette aura atteint un faible niveau et aura diminué de près de 26 % par rapport au début de mandature.

Selon les perspectives financières, les équilibres budgétaires relatifs aux programmes d'investissement du projet de ville 2024-2028 seront assurés d'une part, par des subventions attendues et d'autre part, par de l'autofinancement de la commune dont près de 900 000 € sont déjà réservés depuis le budget de 2023. Le recours à l'emprunt lorsqu'il sera posé, nous amènera à la fin de la mandature à un niveau d'endettement équivalent à celui de début de mandat, tel est l'objectif.

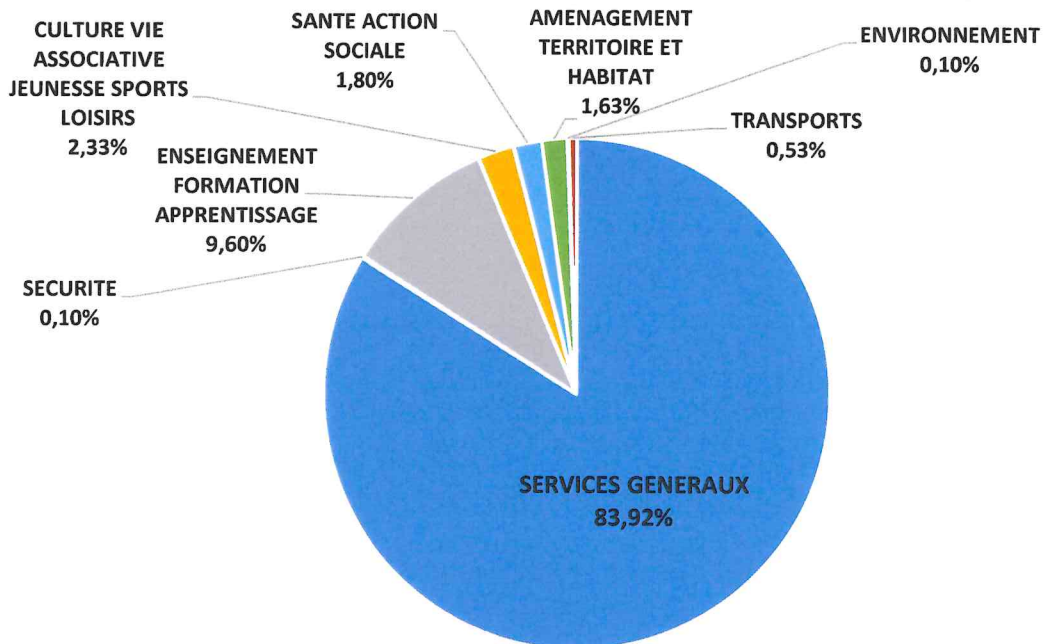
Nous n'avons pas eu recours à une ligne de trésorerie depuis plusieurs années néanmoins pour 2024, nos perspectives calendaires supposent un décalage entre les enregistrements des recettes et celui des dépenses. A toutes fins utiles, nous anticiperons et proposerons le vote d'une ligne de trésorerie qui selon l'avancée des enregistrements sera le cas échéant activée.

S'agissant des garanties d'emprunt, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est en diminution de 2.25 % (après une diminution de 2.59 % en 2022) et s'élève à 6 651 580 €. Les annuités garanties en 2023 ont augmenté de 5.36% (après une diminution de 0.22% en 2022) et représente un montant annuel de 325 118 €. L'augmentation du montant de l'annuité résulte des deux garanties supplémentaires accordées en 2023.

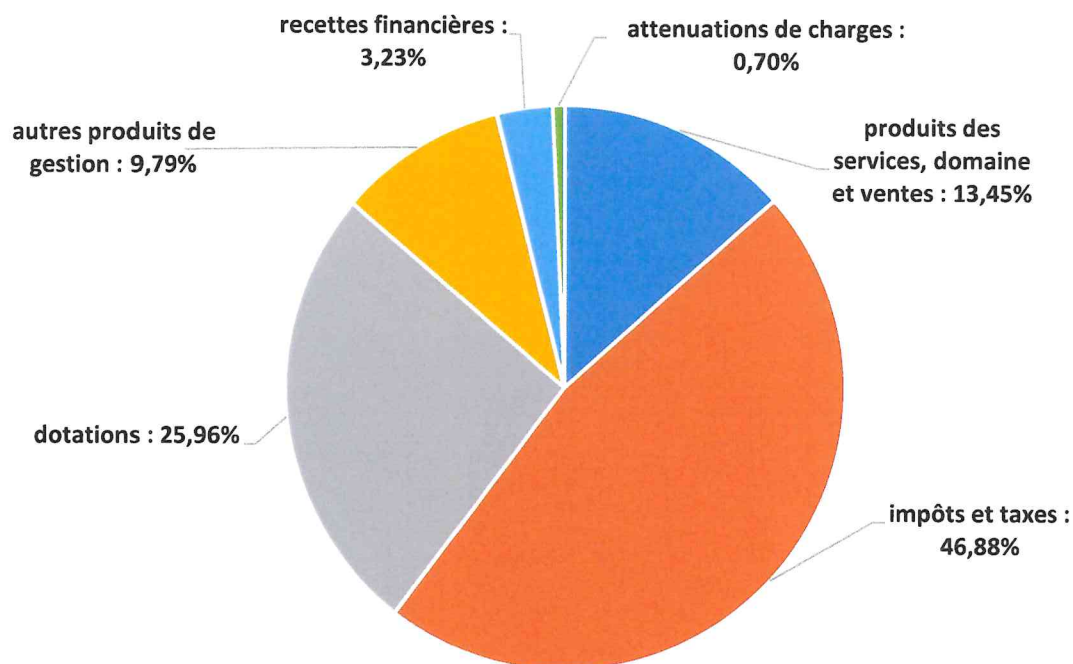
Les garanties d'emprunt accordés aux organismes dit bailleurs sociaux sont actuellement au nombre de 19.

7 – LES RECETTE DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 354 323 € en évolution de 15.45% par rapport à 2022.



recettes réelles de fonctionnement 2023 par fonction



recettes réelles fonctionnement 2023 : 7 354 323 €

Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement est le principal transfert financier de l'Etat en direction des collectivités territoriales, et les montants représentent en moyenne 15% du budget des communes.

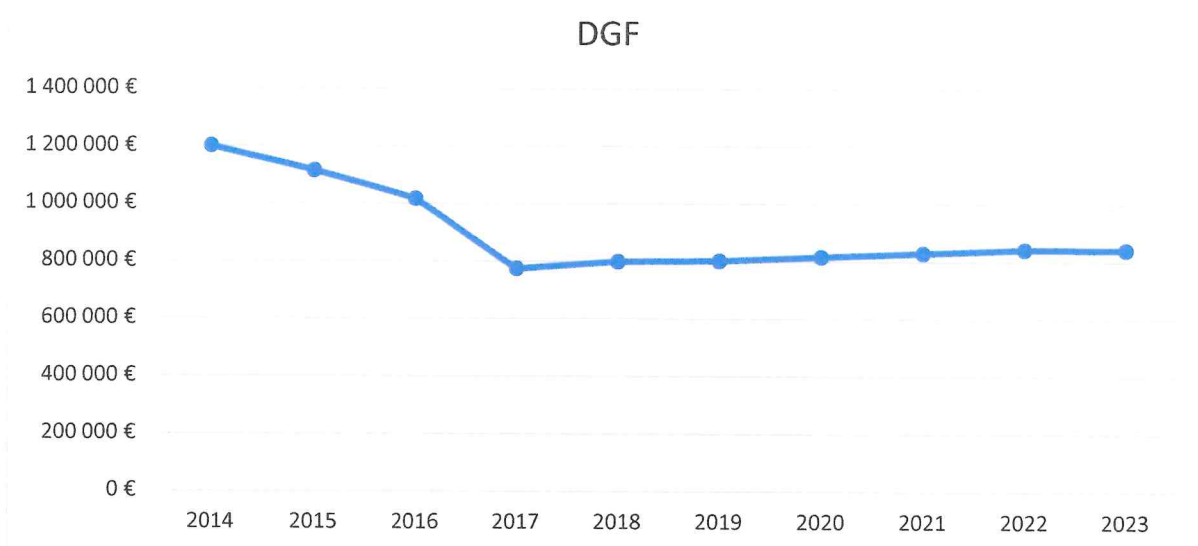
Le montant de notre dotation globale de fonctionnement s'élève à 840 842 € en 2023 soit une diminution de 0.15% par rapport à 2022, après une progression de 1.57% en 2021 et 1.63% en 2020.

Cette dotation représente 11.43 % des recettes réelles de fonctionnement.

S'agissant du montant par habitant, notre commune se place au-dessus de la moyenne nationale des communes de la même strate mais en dessous de la moyenne générale par habitant.

	Moyenne Marange-Silvange 2023 €/habitant	Moyenne nationale 2022 €/habitant
DGF	127	165

Aujourd'hui, la dotation de l'Etat ne représente plus que 70% de celle perçue en 2014.



La dotation de solidarité rurale s'élève à 601 322 € en 2023 soit une progression de 8.06% par rapport à 2022 après une augmentation de 10.19% en 2021 et 10.07% en 2020.

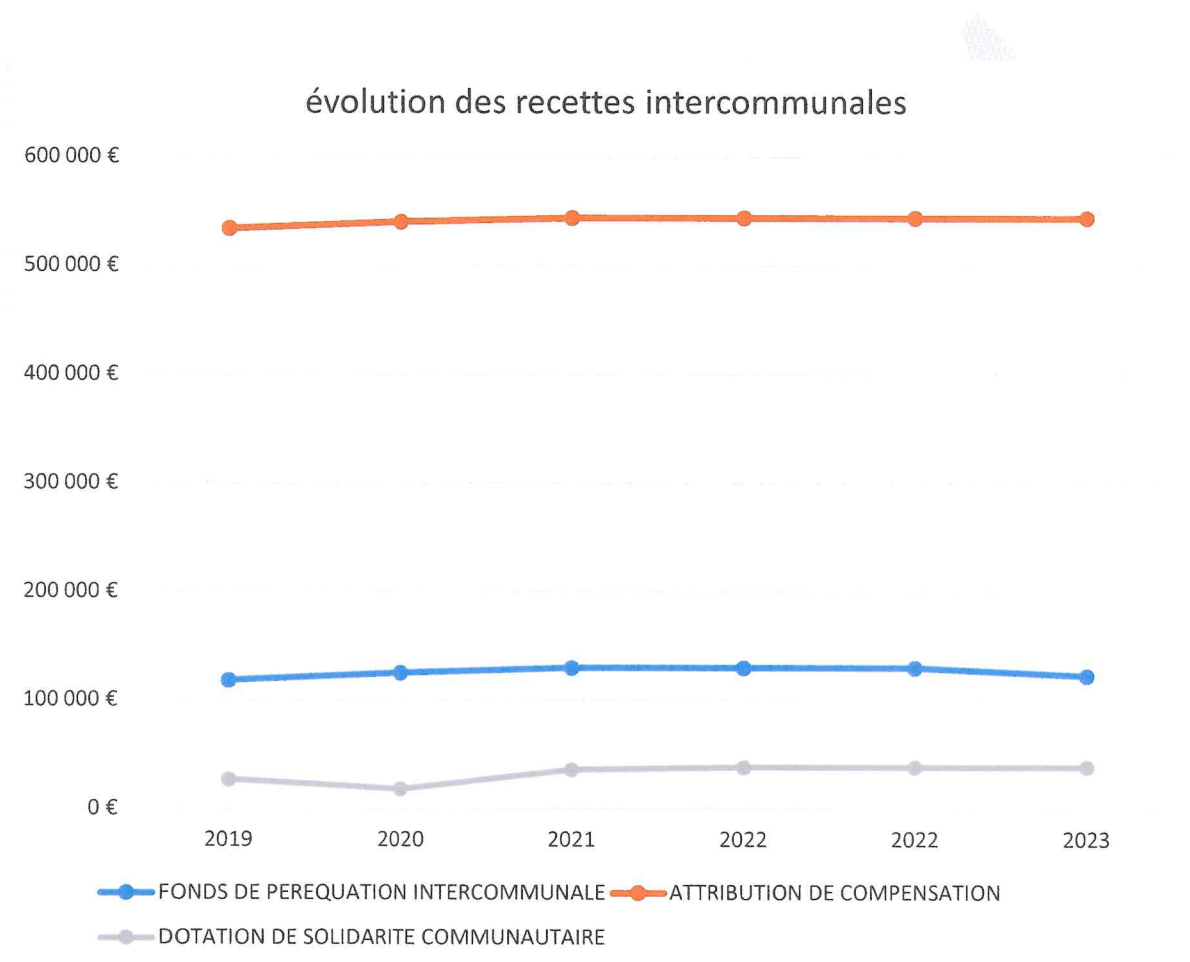
Cette dotation représente 8.18 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour 2024, nous inscrivons le montant réalisé en 2023 en attendant les notifications de l'Etat.

Les dotations communautaires

En 2023, les recettes communautaires s'élèvent à 704 938 € et représentent 9.59 % des recettes réelles de fonctionnement (11.18% en 2022).

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont stables par rapport à 2022. Le fonds de péréquation intercommunale est quant à lui en diminution de 5.8% par rapport à 2022, après une augmentation de 0.03% en 2022 et 3.93% en 2021.



Pour 2024, l'attribution de compensation provisoire est fixée à 544 073 €, identique au montant perçu depuis 2022. Son montant sera mis à jour courant de l'exercice budgétaire selon le rapport rendu par la commission locale d'évaluation des charges transférées qui siège au sein de la communauté de communes.

Quant aux montants afférents aux fonds de péréquation et dotation solidarité, ils seront inscrits à l'instar des années précédentes en cours d'exercice dès lors que la communauté de commune aura délibéré sur les montants attribués aux communes du territoire.

8 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

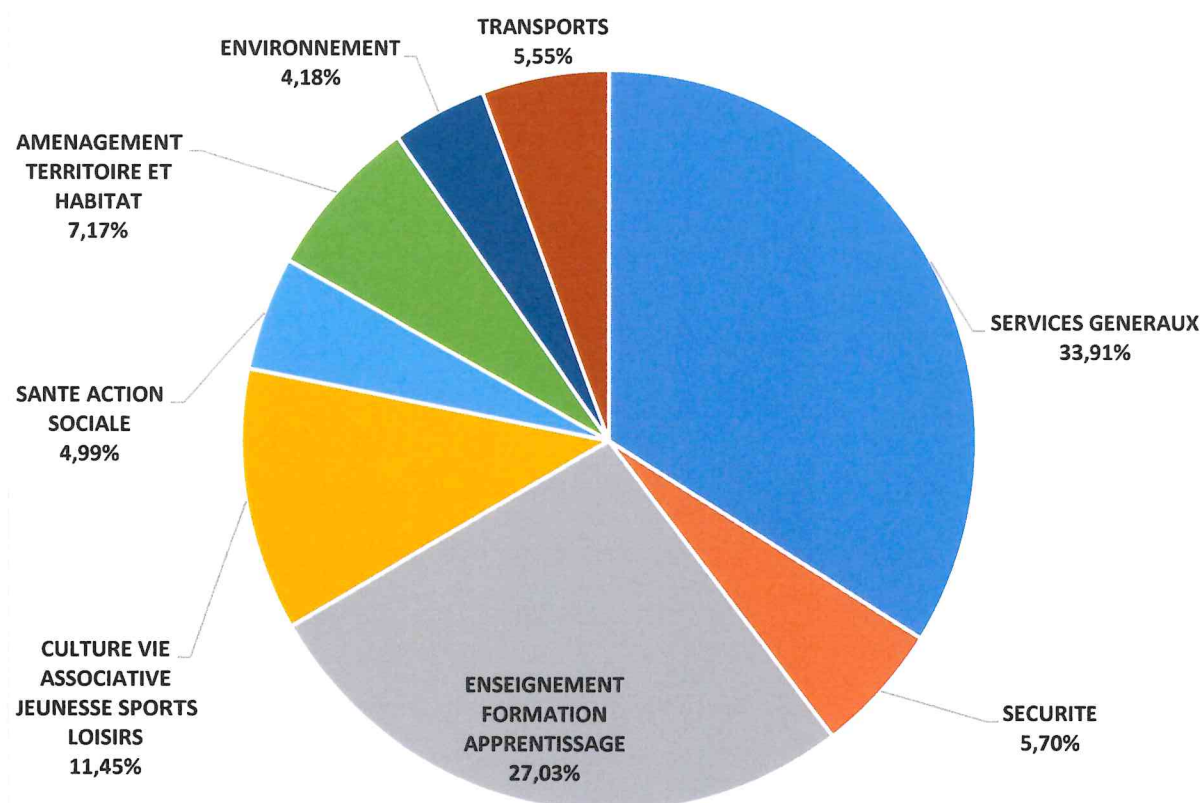
En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 586 898 € en évolution de 3.45 % par rapport à 2022.

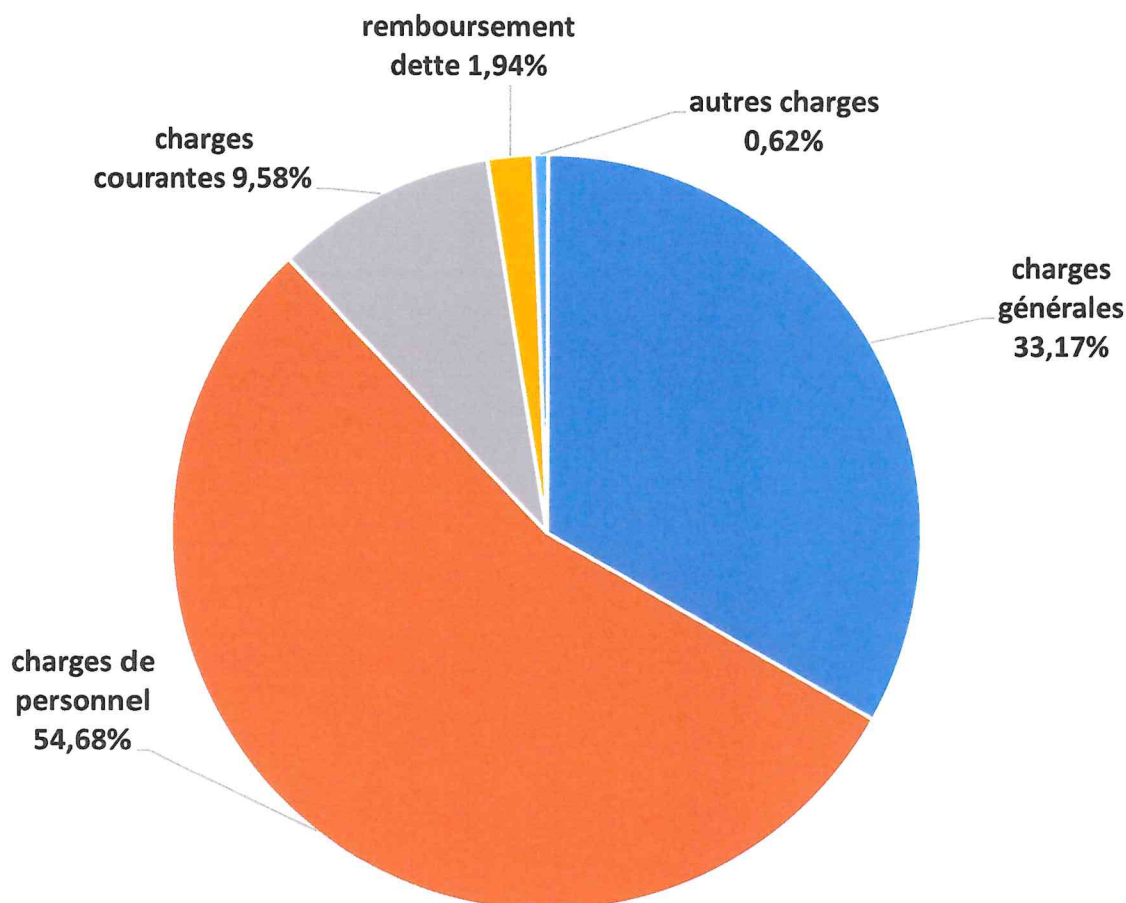
Nos dépenses de fonctionnement augmentent.

La progression des dépenses réelles de fonctionnement s'avère cependant modeste au regard du contexte que nous subissons, en particulier l'inflation qui concerne tant les achats que les prestations et surtout l'explosion des dépenses énergétiques. Se rajoute les décisions de l'Etat qui engagent financièrement les communes comme l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires.

La maîtrise de l'augmentation des dépenses résulte de notre ligne de conduite de faire mieux avec moins. Parmi les choix que nous faisons, il y a celui du bon niveau d'action pour être efficace, celui de ne pas être dans l'austérité, celui de ne pas couper dans les dépenses. Nous continuerons ainsi.

dépenses réelles de fonctionnement 2023 par fonction





dépenses réelles de fonctionnement 2023 : 5 586 898 €

Nous réussissons à absorber les hausses de prix grâce aux efforts de tous et à la bonne santé financière de notre commune. Nous continuerons ainsi pour assurer et maintenir le meilleur niveau de service rendu à la population.

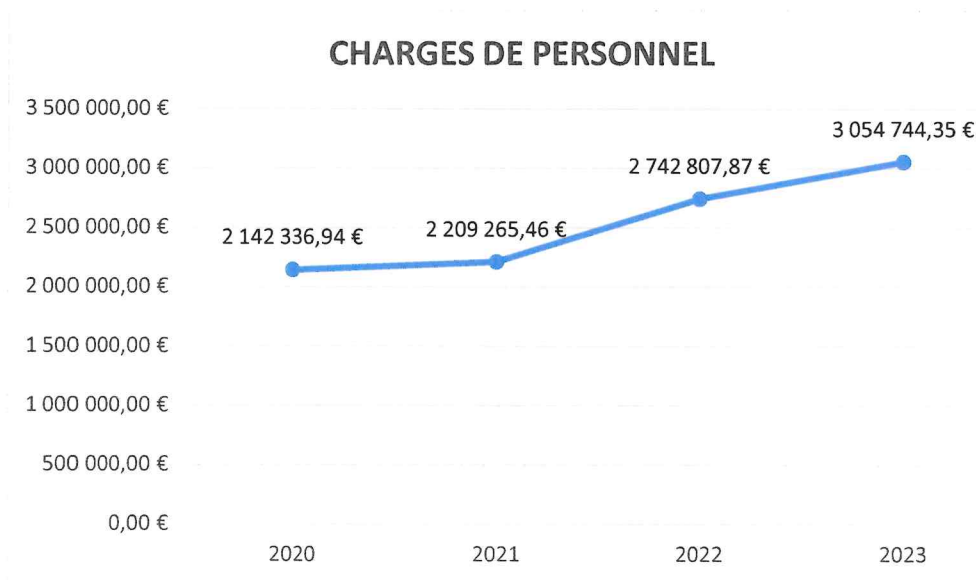
Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 3 054 744 € en 2023 et représente 54.68 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles représentaient 50.79% en 2022 et 53.94% en 2021. Ces charges progressent de 312 000 € soit +11.37% par rapport à 2022, après une progression de 24.15%.

La progression des charges de personnel résulte de plusieurs facteurs :

- l'augmentation à compter du 1^{er} juillet 2023 du point d'indice de la fonction publique + 1.5 %, après une augmentation de 3.5 % en 2022,
- les évolutions de carrière des agents et les promotions,
- l'augmentation des régimes indemnitaires,

- l'augmentation pour les employeurs territoriaux des cotisations à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales CNRACL,
- les recrutements, en particulier pour renforcer le service de police municipale,
- l'intégration de l'entretien de la commune de Bronvaux au sein de nos services techniques, avec une recette en contrepartie de 60 000 € par an,
- les recrutements d'agents pour la gestion de la nouvelle cantine scolaire depuis septembre 2022 dont le coût représente 126 889 € pour l'année 2023.



S'agissant du montant par habitant, notre commune se place au-dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate.

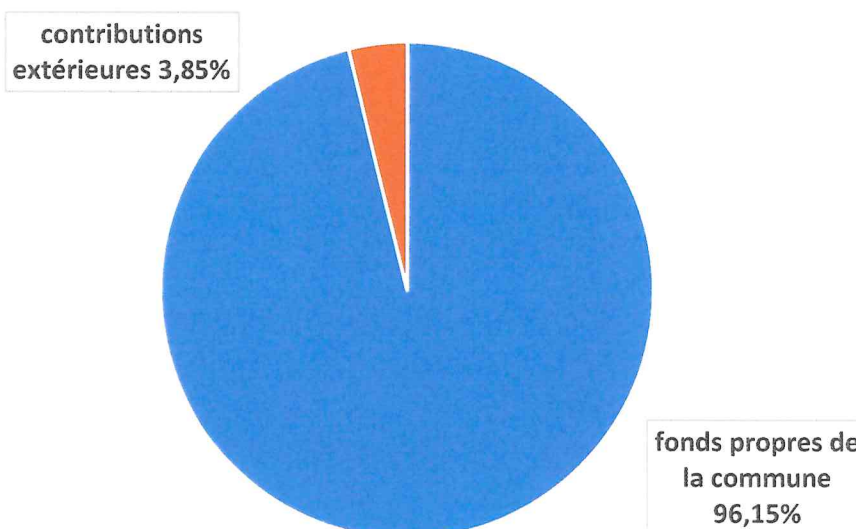
	Moyenne Marange-Silvange 2023	Moyenne Nationale de la strate 2022
CHARGES DE PERSONNEL	462 € / habitant	582 € / habitant

Quelques économies sont à noter. Mi 2023, un nouveau contrat de protection complémentaire santé du personnel communal a été négocié pour assurer une couverture élargie tout en réduisant les coûts des cotisations pour lesquelles la commune participe financièrement. Ainsi le coût annuel moyen pour un agent adhérent est de -56.04 % par rapport au contrat 2022 et l'économie réalisée bénéficie autant à la collectivité qu'à l'agent. Si l'obligation, pour les employeurs publics de participer au financement de la couverture des risques en matière de santé, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026 en prévoyant que la participation mensuelle pour chaque agent ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence fixé à 30 €, notre commune assume volontairement une participation depuis de très nombreuses années et au-

delà des prescriptions annoncées par le décret. Il en est d'ailleurs de même pour la couverture prévoyance des agents.

Les charges de personnel sont atténuées par des recettes de 117 500 € qui représentent 3.85 % des dépenses (3.37% en 2022). Ces recettes sont perçues en contrepartie des emplois dits « aidés », des services assurés par des agents communaux pour l'agence postale, pour la communication, pour la commune de Bronvaux au titre de police municipale et depuis juillet 2023 au titre des services techniques. Ces charges sont par ailleurs également atténuées au regard de la contribution apportée par le Département de la Moselle au titre des repas des collégiens.

COUVERTURE DES CHARGES DE PERSONNEL



Pour 2024, ces charges sont évaluées à 3 170 000 €. Elles tiennent compte d'une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice majoré pour tous les agents de la fonction publique.

Les charges générales

Les charges générales représentent 33.17 % des dépenses réelles de fonctionnement (29.56 % en 2022).

Elles augmentent en raison de l'inflation et en particulier de la crise de l'énergie de 16.08 % par rapport à 2022 après une augmentation de 31.04% entre 2021 et 2022.

Globalement, les charges générales sont maîtrisées néanmoins les postes de dépenses afférents aux énergies, à l'eau, aux assurances nous obligent à une vigilance toute particulière.

Les énergies

Le poste de dépenses budgétaire gaz électricité 2023 augmente de 37.98 % par rapport à 2022, après une augmentation de 5.38 % entre 2021 et 2022.

Ces dépenses représentent 9.02 % des dépenses réelles de fonctionnement.

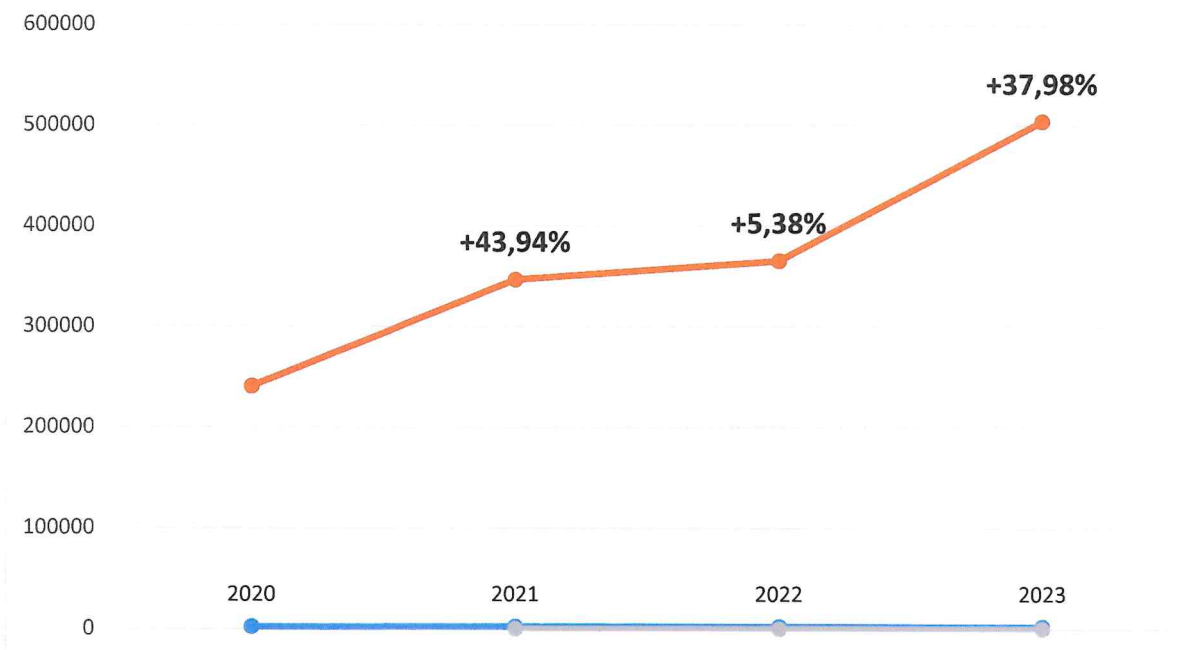
Le fonctionnement de la cantine scolaire sur une année complète comparé à un fonctionnement de 4 mois en 2022 opère un impact sur ces dépenses. Les salles de sports et les écoles sont également concernées par ces progressions de coût.

Les dépenses d'énergie ont plus que doublé depuis 2020 passant de 240 786 € en 2020 à 503 948 € en 2023.

Les consommations 2023 comparées à 2022 ont été réduites de 18.06 % pour l'électricité et 5.40% pour le gaz alors que les coûts augmentent de 43.48 % pour l'électricité.

Malgré les mesures prises pour réduire nos consommations, les prix s'envolent et pour 2024, des augmentations sont encore à prévoir. Nous subissons les conséquences d'un prix déconnecté des coûts réels de l'électricité.

évolution du poste de dépense ENERGIE



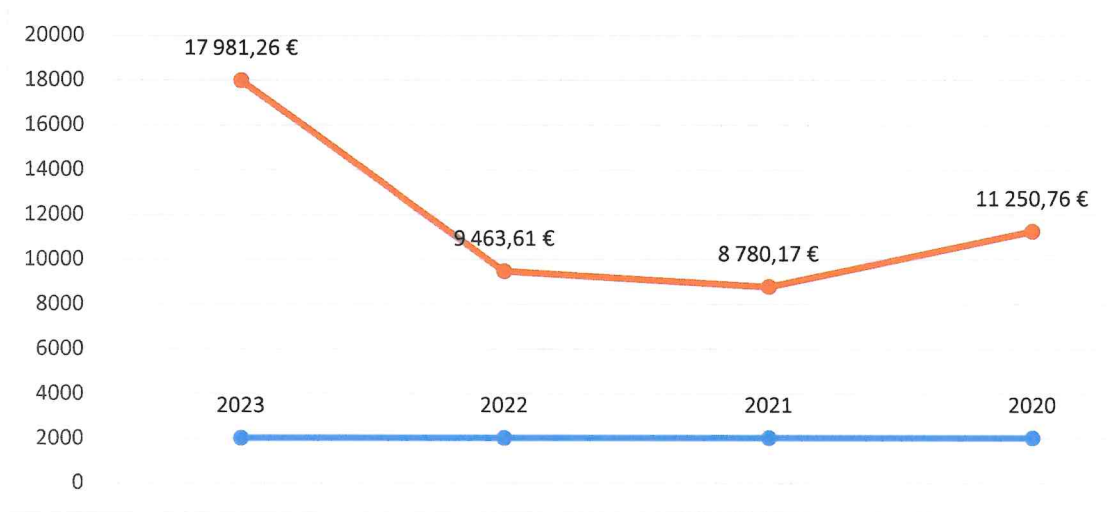
S'agissant du gaz, il nous faut augmenter les prévisions budgétaires pour 2024, dans la mesure où, à compter du 1^{er} janvier 2024 le taux de la taxe intérieure sur la consommation TICGN passe de 8.37€/MWh en 2023 à 16.37€/MWh. L'augmentation est évaluée à 12 000 € pour l'année. Il nous faut également ajuster les prévisions budgétaires relatives à l'électricité afin de prendre en compte les 10% d'augmentation à compter du 1^{er} février 2024.

L'eau

Le poste de dépense de l'eau augmente de 88.75 % par rapport à 2022. Ces dépenses représentent 0.32% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'augmentation est exponentielle et s'explique principalement par plusieurs fuites mais également par la remise en service de l'arrosage du terrain vert. Les écoles et les salles de sports enregistrent également une forte hausse.

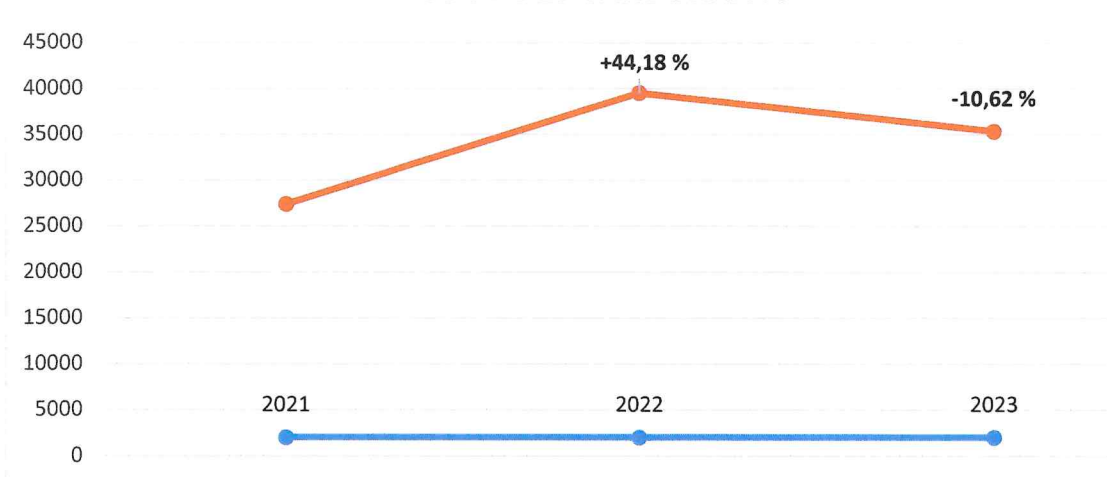
évolution du poste de dépenses EAU



Les carburants

Après les fortes hausses en 2022, les tarifs se sont stabilisés en 2023. Ainsi nous enregistrons une diminution des coûts de 10.62 % par rapport à 2022 tenant compte d'une augmentation globale des consommations de +13.43 %.

COUT DES CARBURANTS



En 2023, le nombre de litres consommé par le parc automobile (hors citerne) progresse de 47.08 % par rapport à 2022.

Les assurances

Nos contrats d'assurance arrivant à échéance à fin 2023, l'inquiétude a été forte de voir exploser nos dépenses comme nombre de communes en témoignaient, conséquence des émeutes de l'été et des intempéries climatiques. Notre commune n'a heureusement pas été touchée par ces sinistralités et pour autant la solidarité nationale reste la ligne de conduite des assureurs.

Notre négociation des marchés pour les couvertures du parc automobile, de l'immobilier, de notre responsabilité, du statutaire, du cyber risques, etc... a permis de ne pas subir une augmentation des cotisations annuelles. Ainsi le montant pour 2024 ne sera pas plus élevé que celui de 2023 voire une petite diminution de 1.65 %. Mais, la contrepartie n'est pas neutre puisque les montants des franchises quant à elles, explosent et prennent des dimensions difficilement compréhensibles. Les conséquences pèseront sur les deniers de la commune puisque plus judicieux d'autogérer un petit sinistre que d'avoir recours à l'assureur en subissant la franchise. Nous serons ainsi amenés à encore plus de vigilance face aux risques.

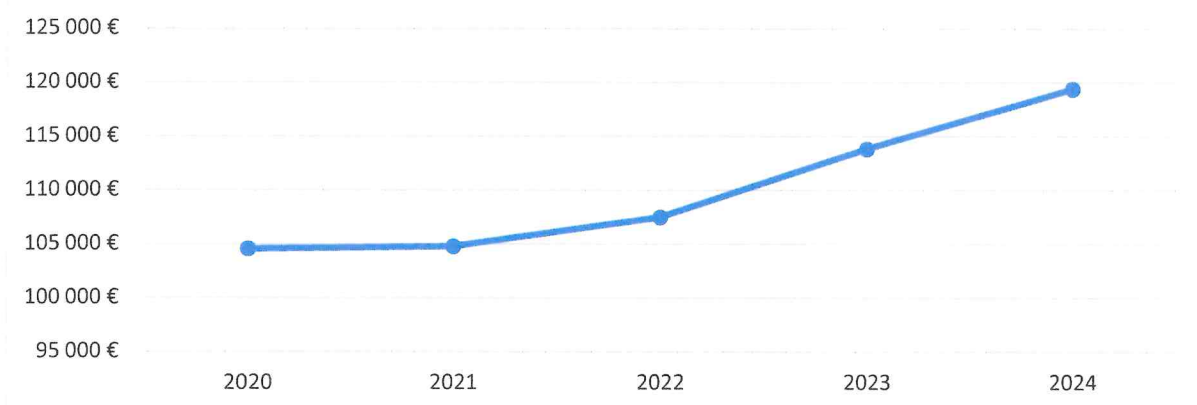
Les charges de gestion courante

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent faiblement de 3.45%, alors que les charges générales et les charges de personnel augmentent respectivement de 16.08% et 11.37 %. La régression des charges de gestion courante en 2023 de plus de 37% ainsi que dans la diminution du remboursement de la dette explique le faible impact global sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges courantes représentent 10.22% des dépenses réelles de fonctionnement contre 15.91% en 2022.

Certains postes de dépenses augmentent néanmoins en 2023. Les subventions aux associations progressent de 22.77%. Notre participation au service incendie augmente chaque année. Notre principale contribution est celle versée au service incendie SDIS. Pour 2024, elle est fixée à 119 393 € par le Département de la Moselle, en augmentation de 4.90 % après une progression de 5.90 % en 2023 et 2.60 % en 2022. Cette dépense représente 2.14 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

SERVICE INCENDIE



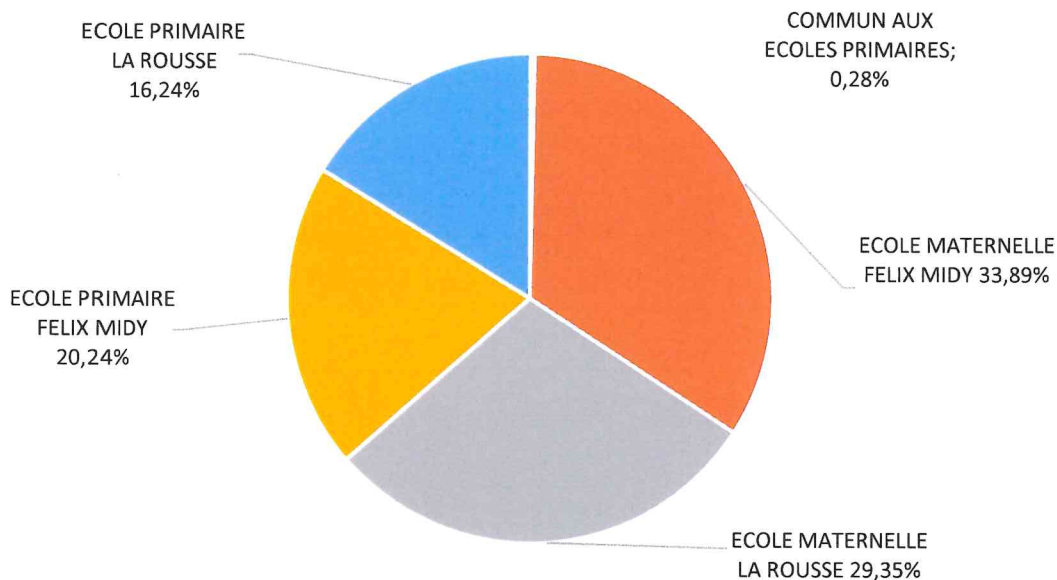
9 - LES ECOLES

En vertu du principe de gratuité scolaire, la commune finance la vie scolaire des écoliers à travers l'achat des fournitures scolaires (Seul le cartable et la trousse restent à la charge des parents), les équipements des écoles, les sorties piscines et les sorties pédagogiques. Toutes les classes de primaire sont équipés de tableaux numériques.

Le coût de fonctionnement des écoles communales s'élève à 487 123 € en augmentation de 11.98% par rapport à 2022. Ces dépenses représentent 8.72 % des dépenses réelles de fonctionnement (8.06% en 2022).

Le poste énergie des écoles maternelles et primaires s'élève à 83 357€, soit 16.54% de la dépense énergie de la commune pour 2023.

le fonctionnement des écoles communales : 487 123 €



Par ailleurs, la commune a réalisé des dépenses d'investissement à hauteur de 24 620 € en 2023 pour l'ensemble des écoles primaires et maternelles.

Le coût de fonctionnement moyen par élève progresse de 14.94 % pour atteindre 754 € en 2023 contre 648 € en 2022.

Au titre des effectifs à l'entrée de l'année scolaire 2023/2024, on compte 654 enfants soit une diminution de 17 enfants par rapport à 2022/2023. La diminution des effectifs touche les écoles maternelles avec 19 enfants de moins, ils sont 197 enfants. Les effectifs des écoles primaires avec 457 enfants progressent de 2 seulement.

	Année scolaire 2022/2023	Année scolaire 2023/2024
ECOLE MATERNELLE LA ROUSSE	98 ELEVES	93 ELEVES
ECOLE MATERNELLE FELIX MIDY	118 ELEVES	104 ELEVES
ECOLE ELEMENTAIRE LA ROUSSE	226 ELEVES	221 ELEVES
ECOLE ELEMENTAIRE FELIX MIDY	229 ELEVES	236 ELEVES

Malgré l'inflation et le resserrement des budgets, la commune maintient les crédits scolaires et les budgets sorties pour 2024. S'agissant des équipements des écoles, la commune envisage le remplacement des tables et chaises. Le budget prévisionnel étant néanmoins très conséquent, ce programme de dépenses serait phasé sur plusieurs exercices.

A l'instar de 2023, la commune offrira aux écoliers un spectacle de Noël.

Nouveauté pour 2024, la commune développe ses actions pour les écoliers en mettant en place « les parcours culturels » pour lesquels une enveloppe financière sera consacrée.

10 - LE PERISCOLAIRE ET LA CANTINE SCOLAIRE

Le coût du service périscolaire (hors frais de fonctionnement des bâtiments) est de 709 510 € en 2023 dont celui des ALSH 38 311 € soit au total 12.67% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce coût est stable par rapport à 2022, en modeste augmentation de 0.66%.

Les recettes compensent les dépenses à hauteur de 74.59 % ainsi le reste à charge pour la commune est de 180 320 € sur le budget 2023. Si la part de la commune est ainsi en diminution de 24% par rapport à 2022, des recettes de la CAF dues au titre de l'année 2022 et perçues en 2023 à hauteur de 33 330 € viennent toutefois atténuer la diminution. Ainsi la compensation de la dépense est de 69.89% en 2023 contre 71.02 % en 2022. On peut considérer que le coût pour la commune est de 213 000 € en 2023 (204 000 € en 2022).

Les dépenses réalisées pour le fonctionnement du bâtiment de la cantine scolaire (hors dépenses de restauration) s'élèvent à 63 276 € dont 78.87 % au titre des dépenses d'énergie. Le coût du personnel s'élèvent à 126 888 € soit 4.15 % des charges de personnel communal. Le cout de fonctionnement de la cantine scolaire en 2023 est de 190 164 € (hors dépenses des repas) et représente 3.40 % des dépenses réelles de fonctionnement. Etant donné qu'il s'agit de la première année complète de fonctionnement, le comparatif avec les 4 mois de fonctionnement en 2022 ne présente pas d'intérêt.

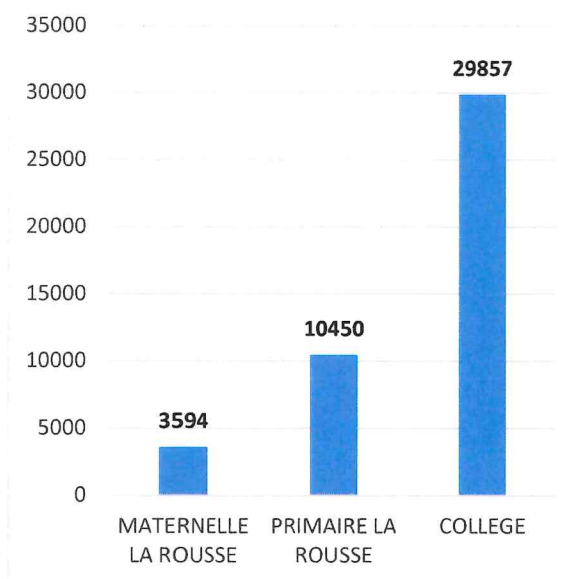
S'agissant des repas des collégiens, les recettes des familles et la participation du Conseil Départemental de la Moselle compensent en 2023 la dépense communale à hauteur de **95 %** tenant compte des frais d'alimentation et des charges de fonctionnement liées au bâtiment et aux personnels. Pour l'année scolaire 2023/2024, on compte 234 élèves fréquentant la cantine sur les 401 collégiens.

Le coût du repas pour un collégien à la cantine scolaire (pour l'année scolaire 2022/2023) est de 8.46 € dont 4.48 € au titre de l'alimentaire et 3.98 € au titre du fonctionnement de la structure.

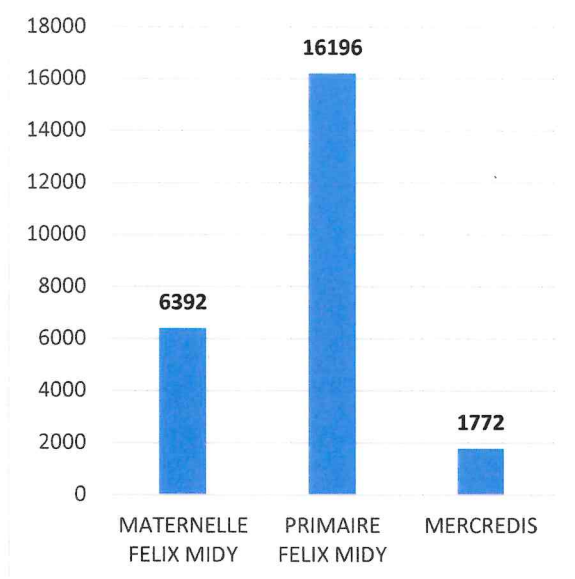
Sur la période scolaire et extrascolaire allant *de septembre 2022 à août 2023*, le nombre de repas servis dans les cantines de la commune est de 68 261 :

- cantine scolaire : 43 901 repas
- cantine la Ruhe : 24 360 repas.

NOMBRE DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE (09/2022 à 07/2023)



NOMBRE DE REPAS A LA CANTINE LA RUCHE (09/2022 à 08/2023)



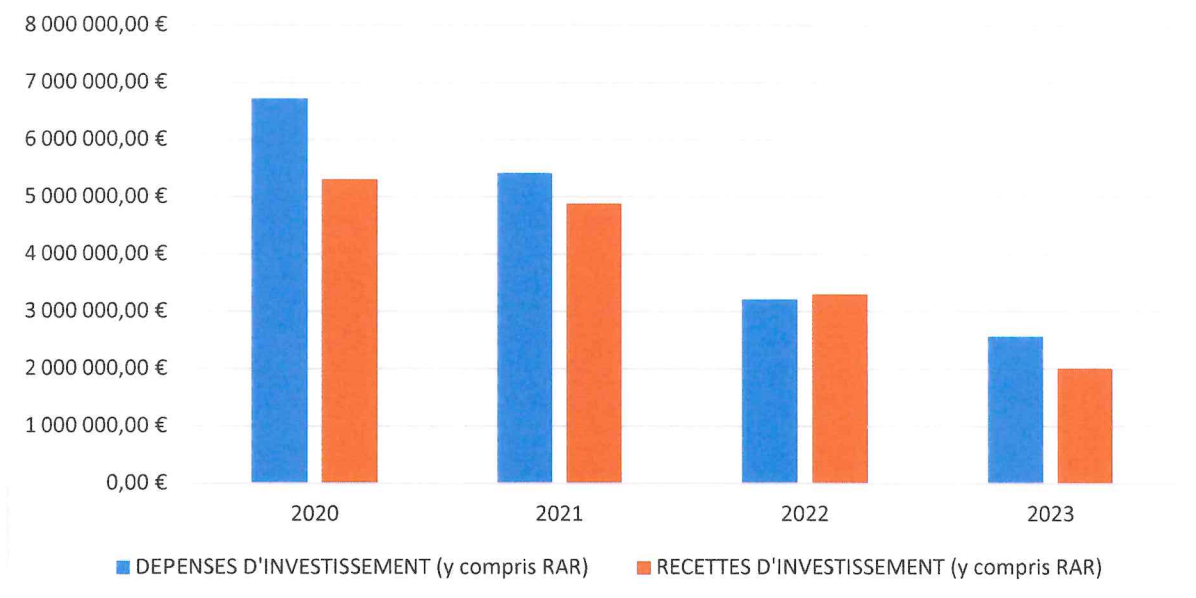
11 - LES VOIRIES ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les dépenses d'entretien des voiries (22 171 mètres linéaires) charges de personnel comprises s'élèvent à 323 168 € soit 5.78 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses d'investissement en 2023 s'élèvent quant à elles à 236 000 € portant ainsi les dépenses de voiries à 7.43% des dépenses réelles totales de la commune.

Les dépenses pour l'éclairage public (hors consommation électrique) à hauteur de 156 230 € en 2023 auxquelles s'ajoutent les gros travaux effectués pour le remplacement en LED de l'éclairage du terrain synthétique pour un montant de 40 438 €, les dépenses pour l'éclairage public représentent 2.71 % des dépenses réelles totales de la commune.

12 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

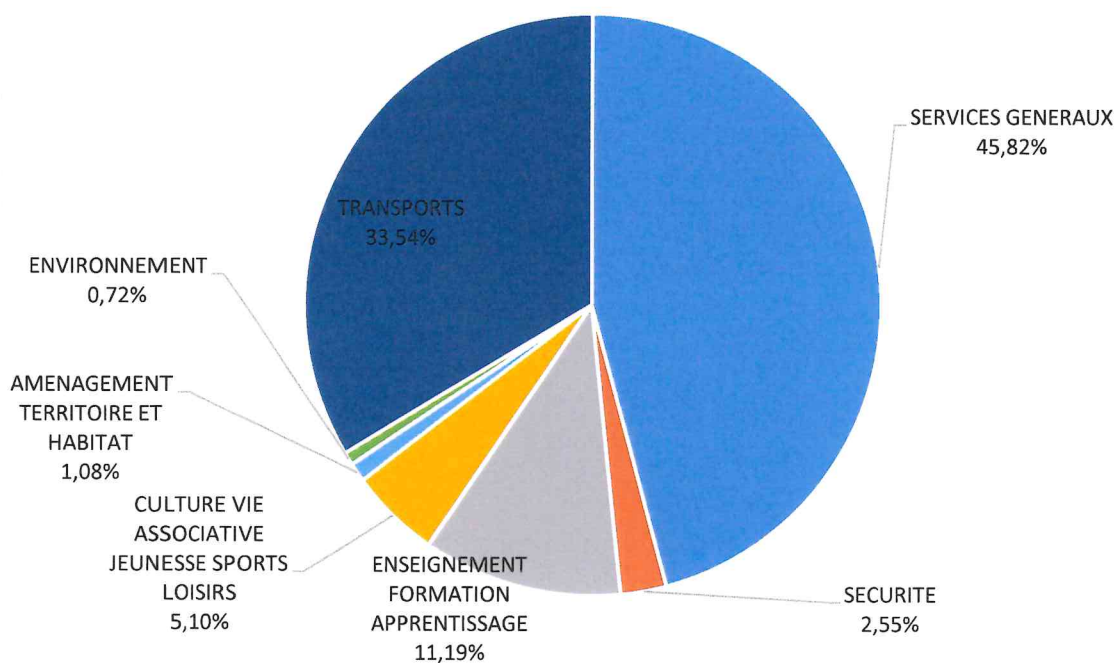
INVESTISSEMENT



Hors restes à réaliser, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2023 à 1 940 246 € alors que les recettes réelles s'élèvent à 1 058 288 € soit un déficit de 881 957 €.

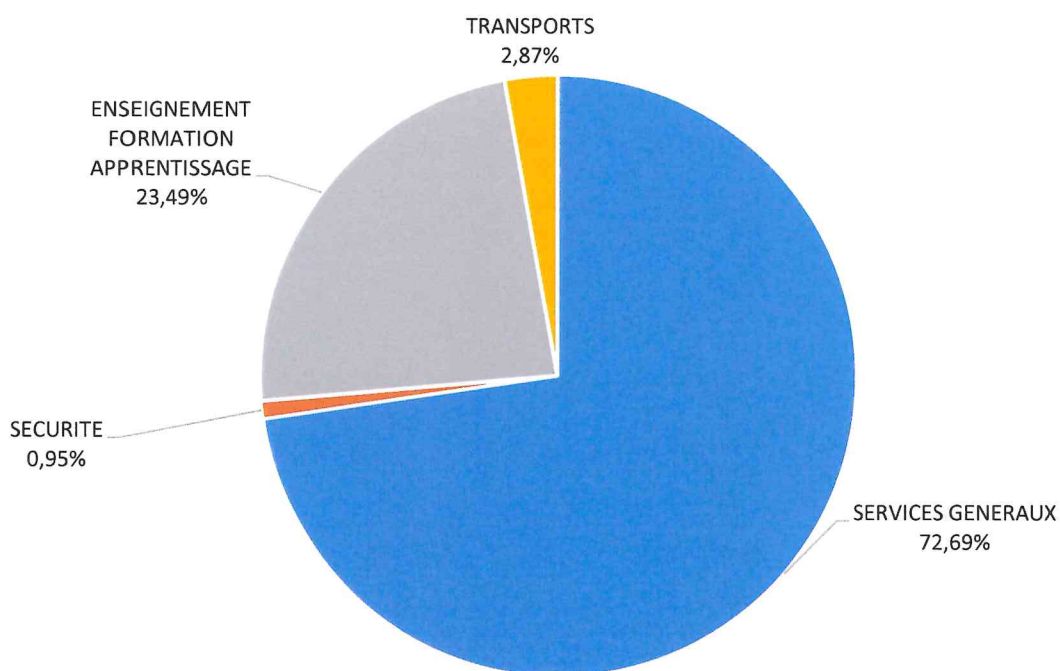
dépenses fonctionnelles réelles d'investissement 2023 :

1 940 246 € hors RAR



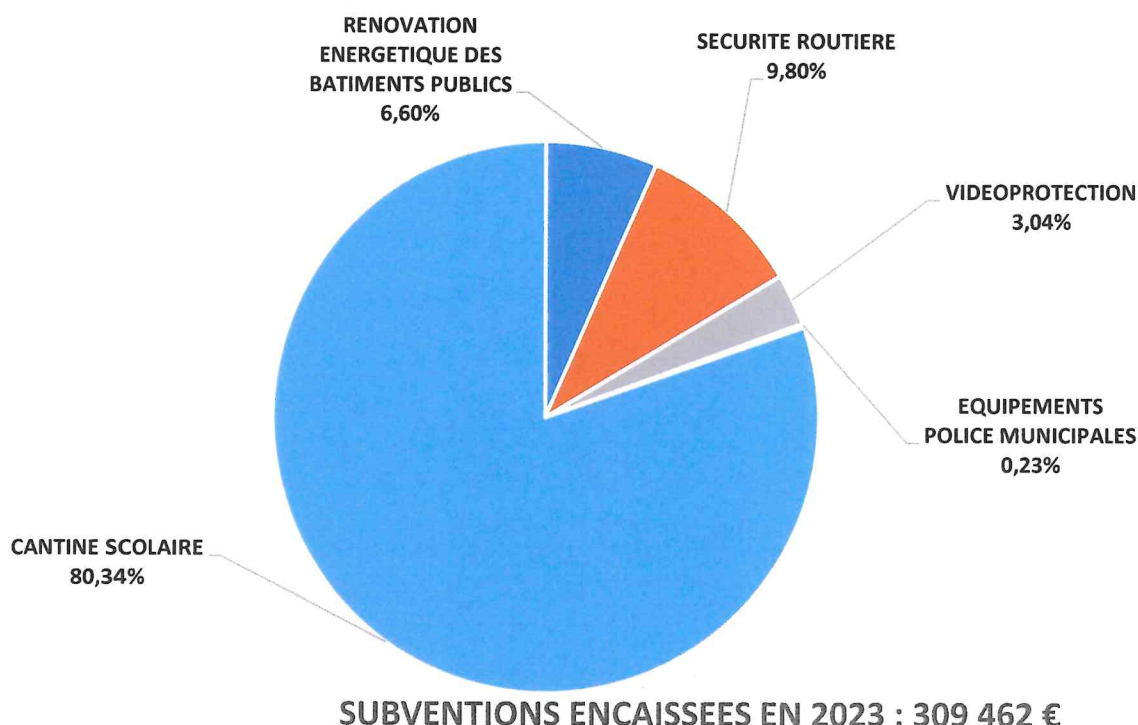
recettes fonctionnelles réelles d'investissement

2023 : 1 058 288 € hors RAR



Les subventions d'investissement

Pour l'exercice 2023, en réponse à nos dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes publics, nous avons réalisé des encaissements pour 309 462 € qui représentent 29.24 % de nos recettes réelles d'investissement.



Les principales dépenses d'investissement hors restes à réaliser

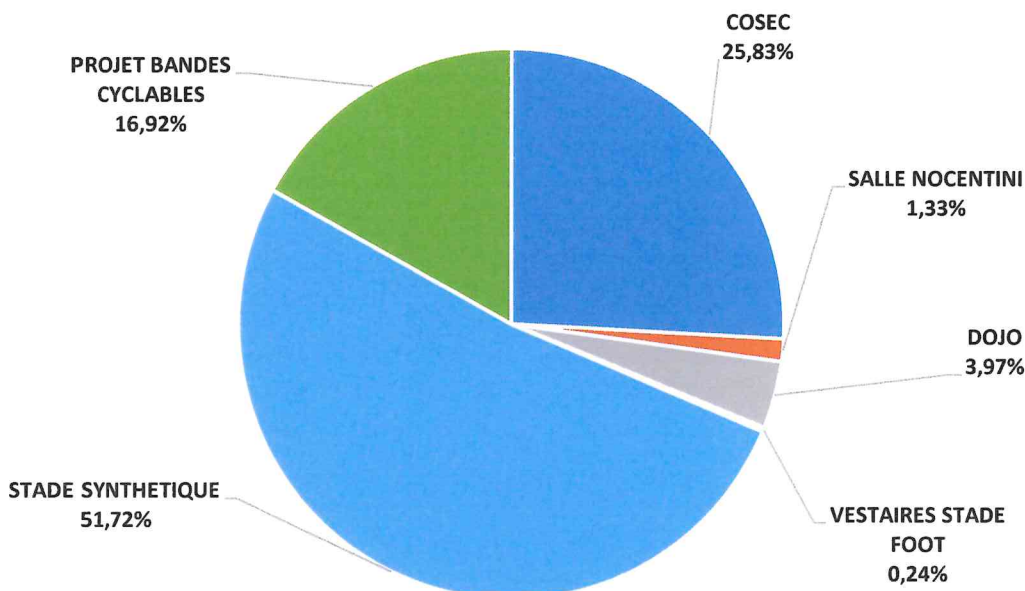
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2023 à 1 940 245 € soit 25.78% des dépenses totales réelles de la commune.

Pour la rénovation énergétique

Les dépenses relatives à la rénovation énergétique des bâtiments publics et en particulier le remplacement de l'éclairage par des LED s'élèvent en 2023 à 227 570 € soit 11.73 % des dépenses réelles d'investissement. Une subvention de 63 807 € nous permet d'alléger la dépense.

Pour le sport

Les dépenses pour les équipements sportifs de la commune s'élèvent à 92 182 € en 2023 et représente 4.75% des dépenses réelles d'investissement.

DEPENSES EQUIPEMENTS SPORTIFS : 92 182 €**Pour les cimetières**

Les investissements réalisés pour les cimetières représentent 36 366 € en 2023 répartis à 21.58 % pour celui de Marange et à 78.42 % pour celui de Silvange. Le total représente 1.87 % des dépenses réelles d'investissement de l'année.

Pour les services techniques

Les équipements achetés pour services techniques de la commune s'élèvent à 92 182 € en 2023, soit 4.75 % des dépenses réelles d'investissement.

Pour les écoles communales et le périscolaire

Les dépenses d'investissement pour les écoles s'élèvent à 24 620 € et représentent 1.27% des dépenses réelles d'investissement. Elles se répartissent à 3.11 % pour la maternelle la Rousse, 20.37 % pour la maternelle Félix Midy, 13.48 % pour la primaire la Rousse et 63.04 % pour la primaire Félix Midy. S'agissant du Périscolaire à la Ruche, des équipements ont été acheté en 2023 pour 17 621 €.

Pour les salles communales

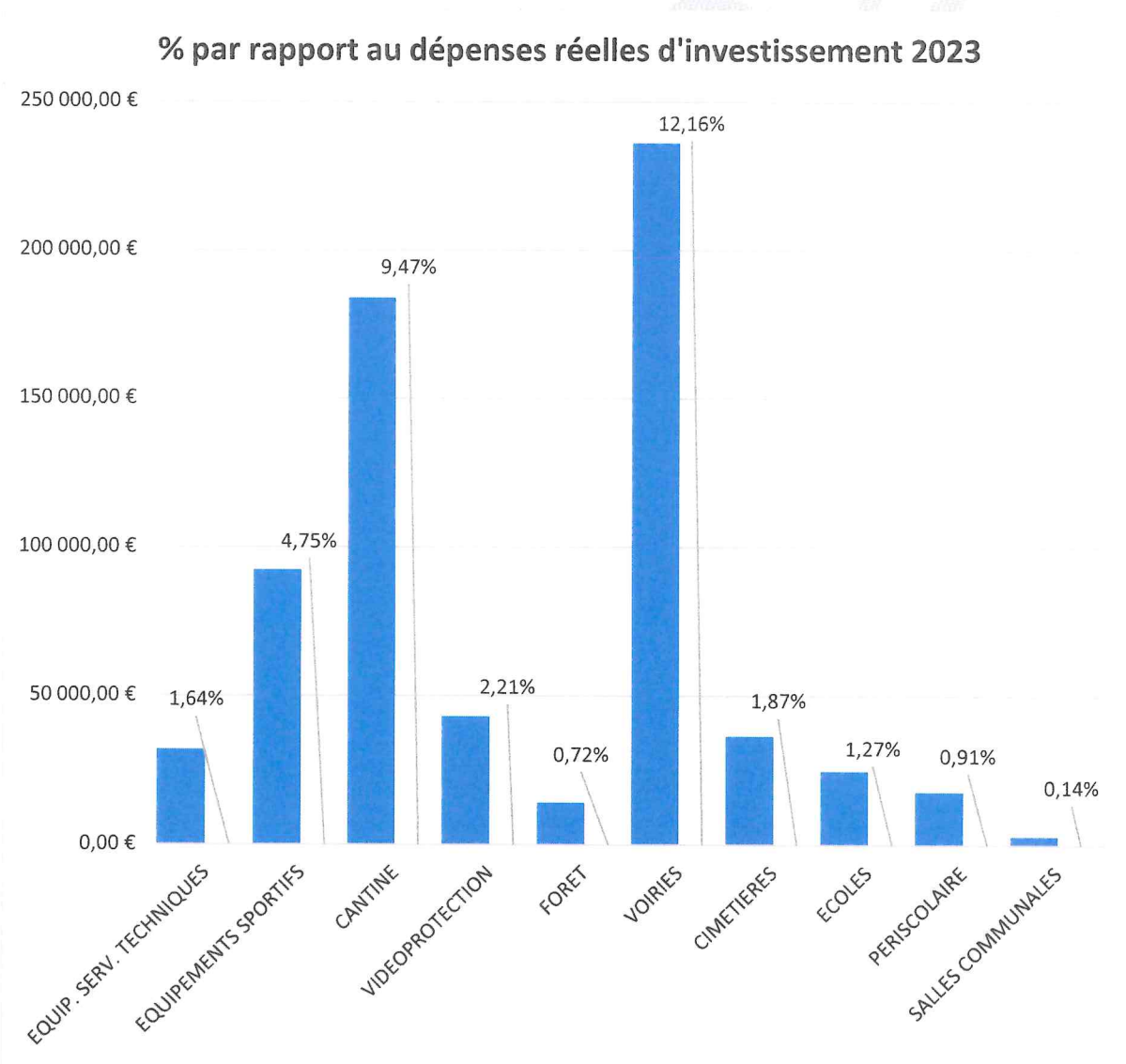
En 2023, un montant de 2 802 € a été réalisé pour financer des équipements dans les salles communales. La dépense se répartie à 20.70 % pour la salle socio de Ternel, 35.69 % pour la salle Hennequin et 43.61 % pour la salle Malraux. Il s'agit d'équipement nouveaux pour les cuisines.

Pour les forêts

Dans le but de préserver nos forêts, des dépenses d'investissement notamment des achats de parcelles forestières pour un montant de 13 979 € ont été réalisées en 2023. Par ailleurs, des travaux sylvicoles ont été confiés à l'Office National des Forêts pour près de 36 000 € de dépenses de fonctionnement.

Pour les voiries

Les dépenses d'investissement pour des voiries communales représentent la plus forte dépense puisqu'à hauteur de 236 000 €, elles représentent 12.16 % des dépenses réelles d'investissement de l'année 2023. Ajoutées aux 323 168 € des dépenses d'entretien des voiries, le budget total réalisé s'élève à 559 168 € soit 7.43% du budget réel de la commune. A ce montant, on peut ajouter la dépense de 42 907 € pour la vidéo protection installée pour sécuriser la trémie de la VR52.



13 – LES GRANDS PROJETS POUR 2024

Un nouveau projet de ville sur la période 2024-2028 sera prochainement présenté à la population avec la programmation de réunions publiques dans les quartiers de la commune.

Pour 2024, les priorités de travail s'articulent autour des projets intitulés « Cœur de quartier de Marange » et « Cœur de quartier de Silvange » qui feront l'objet d'inscriptions budgétaires sur la période du projet de ville. Quelques chantiers d'importance viendront compléter le calendrier d'investissement 2024. L'année s'annonce déterminante.

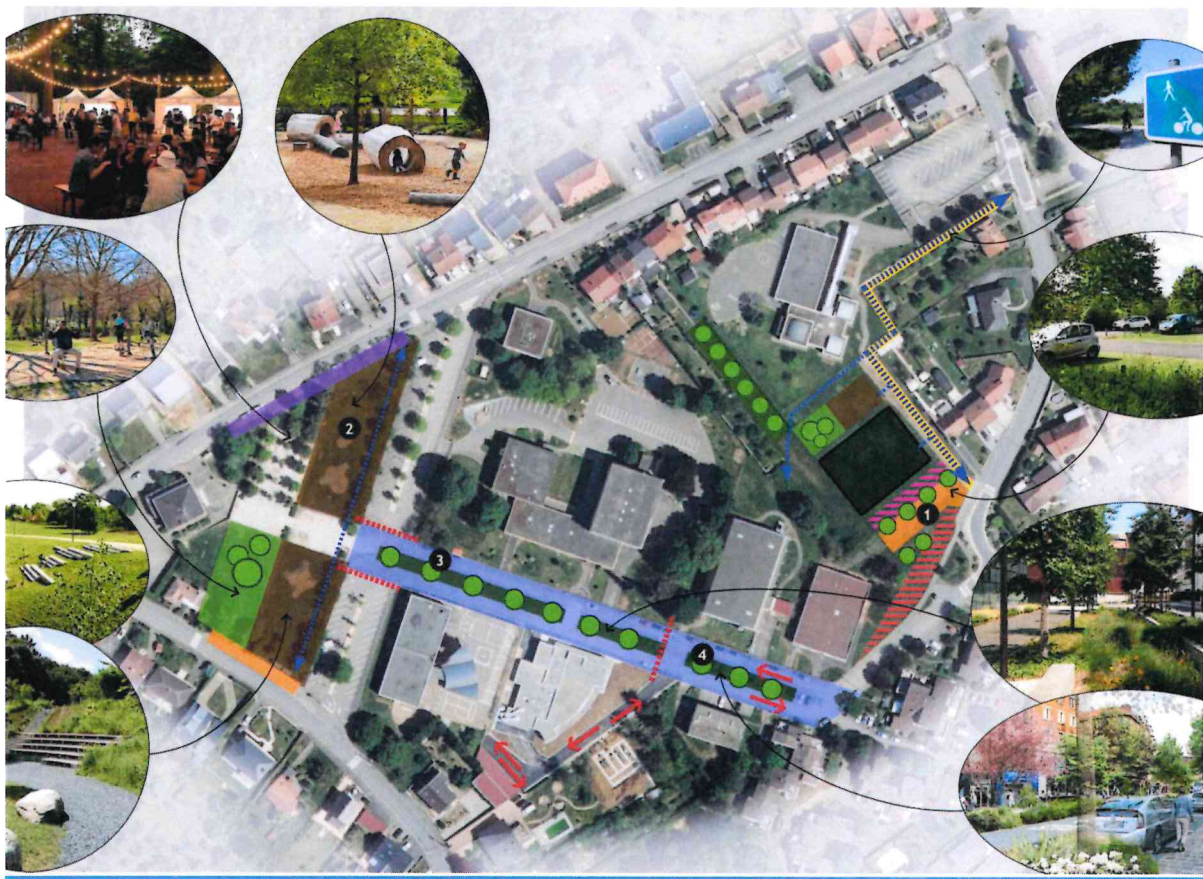
OPERATION CŒUR DE QUARTIER DE MARANGE

L'aménagement du cœur de quartier de Marange a pour objectif d'améliorer la fonctionnalité du quartier, la qualité et le cadre de vie, la sécurité des usagers. Il consiste en plusieurs chantiers, à savoir :

- Importante rénovation énergétique du bâtiment communal (ancienne poste) pour accueillir les locaux du dispositif « France Services » en collaboration avec la Communauté de Commune et la seconde agence postale communale.
- L'aménagement complète de la place Mendès France qui devrait être opérationnel en juin prochain, avec la pose de nouveaux jeux pour les enfants évalué à 170 000 €, un site d'équipements de fitness, la création d'un boulodrome réalisé par les services techniques, l'installation de mobilier urbain, la création d'un espace de spectacle de plein air de type « agora », des chemins piétons, une fontaine d'eau potable... Une fresque murale viendra embellir le mur en béton qui sépare la place de l'ancienne poste et la place Mendès France dont le thème « végétal » apportera encore plus de nature et de vert au site.



- Le réaménagement des stationnements des bus et des parkings de la Rue de la République. De nouveaux abris bus seront installés.
- Le réaménagement en épi du parking de la rue du Printemps.
- Le réaménagement de l'entrée des parkings pour assurer une meilleure sécurité des écoliers et des piétons.
- La végétalisation de l'ensemble.
- Le réaménagement piétonnier du parvis desservant le collège, le Cosec, le Dojo, la cantine scolaire et l'école élémentaire la Rousse pour assurer une meilleure protection des usagers. La plantation d'arbres sur toute la longueur du parvis apportera de la fraîcheur en été. L'enfouissement des réseaux embellira visuellement l'espace et la vidéoprotection complètera la sécurisation du site.
- La création d'un nouveau parking à l'entrée de la zone et aux abords des salles de sports et des écoles compensera la piétonisation du parvis.
- La création de cheminements piétonniers permettra de relier le parvis aux différentes structures avec un passage entre le collège et le Cosec.
- La création d'un verger pour végétaliser l'espace.
- L'implantation d'un city stade ou d'un multisport aux abords des écoles et des salles de sports permettra les pratiques du sport en extérieur.



Ce schéma présente les principes d'aménagement qui permettront au projet d'atteindre les objectifs visés.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 3 054 500 € HT dont Etudes 200 000 € HT, Travaux bâtiment communal 300 000 € HT, Réhabilitation place Mendès France 493 500 € HT, Réhabilitation parvis piétonnier 1 151 000 € HT, Création nouveau parking 700 000 € HT, Création city-stade ou multisports 210 000 € HT.

Une dépense de 3 000 € a déjà été réalisée en 2023 au titre des études ainsi que l'essentiel des dépenses relatives à l'aménagement de la place Mendès France. Les demandes de subventions ont été autorisées par le conseil municipal en fin d'année 2023.

OPERATION CŒUR DE SILVANGE

L'aménagement du cœur de quartier de Silvange a pour objectif d'améliorer la fonctionnalité du quartier, la qualité et le cadre de vie, la sécurité des usagers. Il consiste en plusieurs chantiers, à savoir :

- La restructuration du parking du groupe scolaire Félix Midy aux fins de sécuriser les piétons, parents et enfants, d'améliorer le stationnement. L'enfouissement des réseaux embellira visuellement le site.
- La restructuration de l'entrée du groupe scolaire par des cheminements piétonniers et sécurisés.
- Le recalibrage de la voirie et l'enfouissement des réseaux depuis la salle André Malraux jusqu'à la Marjotée avec une mise en éclairage économe. La sobriété énergétique étant une démarche prioritaire pour notre commune.
- La végétalisation aux endroits qui le nécessitent pour offrir un écrin de verdure au quartier et apporter de l'ombre en été.
- L'installation de mobilier urbain adapté et homogène.
- Des cheminements piétonniers et sécurisés.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 920 000 € HT dont Etudes 120 000 € HT, Agrandissement parking et restructuration de l'entrée de l'école 600 000 € HT, Recalibrage voirie - enfouissement des réseaux et sécurisation 1 000 000 € HT, Cheminement piéton - voirie - végétalisation du secteur 200 000 € HT.

Une dépense de 22 915 € a déjà été réalisée en 2023 au titre des études. Les autres études ainsi que les 1ers aménagements sont programmés pour 2024.

Les demandes de subventions ont été autorisées par le conseil municipal en fin d'année 2023.



Ce schéma présente les principes d'aménagement qui permettront au projet d'atteindre les objectifs visés.

REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE NOS ECOLES et VEGETALISATION / RENATURATION DES COURS D'ECOLES

Conjointement aux deux opérations « cœur de Marange » et « cœur de Silvange », des gros travaux sont programmés d'une part pour la réhabilitation énergétique des bâtiments de nos écoles et d'autre part pour la végétalisation / renaturation des cours des écoles.

SECURISATION DES PRINCIPAUX AXES ET SORTIES COMMUNALES

SECURISATION DE LA RUE DE LA VALLEE

Les travaux de sécurisation de ce grand axe routier allant du carrefour du Lidl jusqu'à Bronvaux sont programmés sur l'année 2024.

Le coût pour la commune est évalué à environ 900 000 € et se réalisera en 2 phases.

Concomitamment, des travaux seront entrepris par le Département de la Moselle et par le SIEGVO Syndicat Intercommunal des Eaux pour la reprise totale des branchements et du tapis routier.

Pour compléter la sécurisation de l'axe, la réfection du giratoire du Lidl sera programmé pour 2025 pour un coût évalué à environ 400 000 €. Ce chantier nécessitera certainement l'acquisition de foncier.

SECURISATION DE LA RUE DES PIONNIERS et DE LA RUE SAINT FRANCOIS

C'est une priorité pour 2024. La récurrence d'accident sur cet axe nécessite d'être sécurisé et cela consiste à poser des bornes anti-franchissement, de poser des coussins berlinois et d'installer des panneaux de sécurité ...

VOIRIES ET TROTTOIRS

Le programme des travaux de voiries et de trottoirs pour 2024 est évalué à environ 300 000 €.

Les travaux prévus en 2023 pour la rue des fleurs sont reportés en 2024 au regard des difficultés techniques rencontrées.

Concernant la **RUE DE LA BARGE**, un aménagement du bout de la rue est programmé pour 2024 avec la réalisation d'une dizaine de places de parking ainsi que l'embellissement de l'espace qui rejoint la RD112F. Quant à l'entrée dans la rue, elle sera éventuellement révisée par une reprise du carrefour.

La commercialisation des parcelles à bâtir le long de la rue de la Barge devrait débuter au cours du 1^{er} semestre

TREMIE DE LA VR52 / Esplanade Marie et Mathias

Quelques derniers petits travaux de détail restent à être réalisés par le Département de la Moselle.

La vidéoprotection a été installée en 2023 pour un coût de 43 000 €. Pour compléter la structure de lettrage 3D lumineuse installée en 2023 pour un coût de 28 880 €, nous ferons l'acquisition de quelques motifs, pots, décorations pour agrémenter et donner quelques couleurs à cet espace. Une dépense d'environ 40 000 € est à envisager en 2024.

La plaque d'identité de la place au nom de « Marie et Mathias » est installée et l'inauguration de la trémie est programmée pour le 31 mai prochain.

TERRAIN SYNTHETIQUE STADE ROGER BERTHEL

Le remplacement du terrain synthétique est également une priorité pour 2024. Les travaux commenceront fin mai afin que le terrain soit opérationnel courant de l'été.

La solution la plus performante, celle qui génère le moins d'entretien, a été retenue.

La dépense est évaluée à environ 300 000 €.

En 2023, d'importants travaux ont été effectués pour le remplacement en LED de l'éclairage du terrain synthétique pour un montant de 47 676 €. Une subvention de la communauté de communes nous est accordée et son montant de 20 970 € sera inscrit au budget 2024.

Par ailleurs, les travaux du Club House étant terminé, l'inauguration est programmée pour le 16 mars prochain.

CITY STADE ET PUMPTRACK

Pour les jeunes et pour faciliter les sports d'extérieur, des études de faisabilité et d'opportunité seront lancées en 2024 concernant l'installation d'un city stade et l'aménagement d'un pumptrack.

RESTAURATION DES LAVOIRS ET DU PATRIMOINE

Le lavoir abreuvoir situé à l'angle des rues de la République, de la Fontaine et de la Chapelle qui date d'avant le XVIIème siècle ainsi que le grand lavoir de la rue de la République qui date de 1890 et dont le bâti et la cuve sont en pierre de Jaumont font partie du patrimoine de notre commune, de notre village.

Pour les sauvegarder et les protéger, une restauration est nécessaire. Une fois réhabilités, les deux lavoirs s'intégreront dans un parcours historique et patrimonial pour sensibiliser les promeneurs à la nécessité de préserver ces biens.

Les travaux envisagés consistent à la reprise complète des lavoirs avec réfection de la toiture, du dallage, des enduits à la chaux à l'intérieur, de la façade et des joints extérieurs ainsi que l'éclairage et débuteront en avril prochain.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 77 500 € HT.

La Fondation du Patrimoine se mobilise aux côtés de notre commune en apportant un soutien financier de 3 000 € et en lançant une collecte de dons en fixant l'objectif à 6 000 €. Début 2024, les dons enregistrés atteignaient près de 3 700 € et concernaient 14 donateurs.

Une demande de subvention auprès de l'Etat a été autorisée par le conseil municipal en fin d'année 2023.

Par ailleurs, sont prévus des rénovations patrimoniales complémentaires dont la chapelle des vignes en 2025.

MONUMENT AU MORTS

La réalisation d'une dalle près du parvis de la mairie sera réalisée accueillera le monument aux morts déplacé depuis la place de l'Eglise. Les travaux seront réalisés courant 2024.

ANIMATIONS, FETES et CULTURE

Nos animations et nos fêtes sont reconduites en 2024 avec une même programmation pour la fête de la musique, le 14 juillet, la chasse à l'œuf....

Au regard de leurs succès, le programme d'actions culturelles sera développé et les fêtes de Noël seront valorisées et enrichies.

Les nouveautés pour 2024 :

- L'organisation d'un marché hebdomadaire sur la Trémie de la VR52, dont nous prévoyons l'ouverture en avril prochain. Les commerçants y proposeront des produits essentiellement locaux. Un parking provisoire d'environ 30 places devrait être réalisé pour les éventuels clients du marché. Il est en cours d'aménagement à proximité à savoir sur l'ancien site de l'unité de vie de la VR52 et les travaux sont réalisés par les agents communaux.
- L'organisation d'un programme d'animation dans le cadre des jeux olympiques PARIS 2024.
- Nous mettrons cette année à l'honneur la Suède dans le cadre de notre Semaine de l'Europe et nous consoliderons notre jumelage au travers de notre action « Villes d'Europe ».
- L'organisation d'un programme d'animation dans le cadre de l'EURO 2024.
- L'extension du sentier des lanternes dans le cadre des festivités de Noël. De plus, deux ou trois chalets supplémentaires viendront agrandir le marché de Noël. Par ailleurs, en réponse à de nombreuses demandes quant à l'absence en 2023 des habituelles illuminations installées sur certains sites, la commune fera l'acquisition de nouvelles structures lumineuses pour redonner en 2024 la magie de Noël à plusieurs points stratégiques de notre commune. Les festivités de Noël auront lieu du 7 au 26 décembre 2024.
- Le lancement de l'action « ado » pour les jeunes de la commune.

Les subventions communales accordées aux associations seront également reconduites en 2024.

MISE EN PLACE DES PARCOURS CULTURELS POUR LES ÉCOLIERS DE LA COMMUNE

Grande nouveauté pour les écoliers de la commune avec la mise en place des parcours culturels. Ces parcours seront basés sur trois grands axes : les langues, les apprentissages culturels en particulier et la citoyenneté.

Ils concerneront dans un premier temps les écoliers des grandes sections de maternelle et les écoliers des cours élémentaires, avec un déroulement pendant le temps scolaire. Le but est d'accompagner les enfants dans l'expression de leurs talents.

Pour les langues, la commune établira des partenariats avec des associations locales et des structures d'apprentissage aux tous petits. Pour la culture, du théâtre, des jeux de rôle seront proposés ainsi que l'éveil à l'histoire de la ville. Pour développer la citoyenneté et les engagements d'un jeune citoyen, des liens seront établis avec la vie en ville, et avec le conseil municipal des jeunes.

Toute la ville sera là pour faire grandir ses enfants.

PROJET DU LOTISSEMENT « au Bord de Forêt »

Pour le projet de lotissement qui portera le nom « au bord de forêt », la création d'un budget annexe est nécessaire en 2024. Situé entre la rue de la Barge et les champs bordants le bois l'abbé, ce projet a commencé à se concrétiser par l'achat de terrains.

Par ailleurs, une étude hydraulique du site sera réalisée par la communauté de communes dans le cadre de Gemapi.

CONCLUSION

Notre ligne de conduite confirme notre ferme intention de maîtriser la dépense publique et d'être efficace, en faisant mieux avec moins. Parmi les choix à faire, il y a celui du bon niveau d'action : ne pas être dans l'austérité et ne pas couper dans les dépenses. Ce sont nos choix, pour notre commune, afin de maintenir et développer le meilleur niveau de service public, et le meilleur service rendu à nos habitants.

Répondre au mieux aux attentes des habitants en proposant des projets écoresponsables, sécuritaires et attractifs.

